

LE PAYS

2me Année, No. 22

Rédigé en Collaboration

Deux Sous le Numéro

L'IMPERIALISME

Le "Witness" répudie l'attitude de Sir Wilfrid Laurier

Le "Witness" publiait mardi dernier un article, d'une gravité exceptionnelle, pour blâmer et répudier l'attitude et les propos de Sir Wilfrid Laurier à Londres.

Le "Witness" est l'un des vieux organes libéraux doctrinaires dans notre pays et jouit d'une influence considérable parmi la population de langue anglaise.

C'est pourquoi sa défection sur la question impérialiste peut être très dommageable à la cause libérale.

Nous avons toujours éprouvé beaucoup d'admiration pour l'école du "Witness". Elle a pratiqué de tout temps un libéralisme aussi ardent que désintéressé et n'a jamais obéi qu'à des motifs supérieurs, qu'à des convictions honorables.

Mais, sur la question de nos relations avec l'Empire, nous regrettons ne pouvoir partager le sentiment de notre confrère, préférant nous rallier à la politique canadienne avant tout de M. Laurier.

L'impérialisme, dans des limites raisonnables, est acceptable à tous les esprits. Mais, lorsque l'on veut subordonner les intérêts matériels et moraux du Canada à tous les calculs et à toutes les vicissitudes d'un Empire, il est bon que des hommes d'une autorité indiscutable comme Sir Wilfrid Laurier, élèvent la voix pour rappeler aux imprévoyants et aux audacieux que nous avons avant et par-dessus tout un patrimoine national à développer et à conserver, que nos intérêts et ceux de l'Australie ou de la Grande-Bretagne ne sont pas toujours identiques, que nous n'avons aucun avantage à épouser TOUTES les querelles du Foreign Office, à nous fier d'avance à TOUTES les aventures, à toutes les intrigues de la diplomatie britannique.

Sir Wilfrid a cru devoir combattre le projet de Bourses de Travail à l'aide desquelles l'on pourrait inonder nos villes des sans-travail de la mère-patrie et créer chez nous la plaie du paupérisme.

Sir Wilfrid a demandé que les colonies ne soient consultées que sur les choses qui les concernent dans leurs relations avec l'Empire. Autrement, si nous devons être consultés sur tout, nous devons être prêt à faire face à TOUTES les situations, quelles qu'elles soient, en commun avec la Grande-Bretagne.

M. Laurier a pris l'attitude la plus sage, la plus juste et la plus conforme aux intérêts canadiens.

UN ANCIEN

Saint-Jean-Baptiste

Les "effets durables" d'une mentalité archi-fausse

Il y a des gens qui tiennent au Saint-Jean-Baptiste dans toute sa plénitude pour employer une expression consacrée, c'est-à-dire qu'il leur faut l'emballement de ces jours glorieux avec ses conséquences et ses effets. Or il paraît que si vous célébrez la grande fête un jour autre que le 24 juin, cela ne fait plus et alors la "Saint-Jean-Baptiste" n'est plus qu'une piètre cérémonie sans effets durables, sans importance pour notre nation!" C'est ce qu'affirmait l'autre jour un collaborateur du "Devoir."

Le fait est que cette floquence ampoulée des orateurs de la Saint-Jean-Baptiste ne peut être prise au sérieux que ce jour; et nous croyons que ce serait fort malheureux si elle pouvait avoir ce que "Devoir" appelle des "effets durables".

Se trouvera-t-il jamais quelqu'un pour nous dire, fût-ce en vers à la Chapman, quels sont les "effets durables" du Saint-Jean-Baptiste?

Peut-être pourrions-nous essayer de voir clair en tout cela?

Le premier effet, à mon sens, et le principal a été de développer chez les nôtres cette mentalité du Saint-Jean-Baptiste. "Nous sommes le

premier peuple du monde". Et c'est, je crois, cet état d'esprit que l'on peut tenir responsable de notre situation glorieuse à la queue de la Confédération dans presque tous les domaines. Pourquoi travaillerions-nous depuis quarante ans l'on s'évertue à nous crier que nous sommes à la tête du monde? Pourquoi nous esquisser et faire des efforts, pourquoi chercher à suivre les autres dans la voie du progrès quand c'est nous qui leur traçons la route? Pourquoi améliorer notre système d'instruction publique puisque l'Europe nous envie nos institutions scolaires?

Nous sommes à la tête du monde! Plus funeste mentalité pouvait-elle jamais s'introduire chez un peuple jeune et vigoureux qui avait besoin de toutes ses énergies et de tous ses efforts pour marcher résolument à la conquête d'une position importante dans le concert des nations?

Nous le devons exclusivement au Saint-Jean-Baptiste et c'est pourquoi il faut faire une guerre sans merci à ses "effets durables".

Ils ont trop duré. Secouons-nous, réveillons-nous et réalisons bien notre position afin de nous mieux rendre compte de la nécessité d'un effort sérieux vers un idéal autre que celui de la lithargie et de la paresse.

Jean Brisson

CARNET D'UN IGNORANT

Moi, je réfléchis avant d'émettre une opinion.

C'est pourquoi je soutiens que les commissaires d'écoles Giroux et Dan. Gallery ont raison de tenir mordicus à leur voyage en Europe. On n'avait pas d'affaire à les y déléguer. Et puisqu'on les y a délégués, eh! bien, que ceux qui les ont délégués en subissent les conséquences.

Il est vrai que ces conséquences ne sauraient être bien funestes: l'un et l'autre reviendront de leur voyage un peu moins... c'est-à-dire un peu plus savants. Quel mal cela peut-il leur faire? Et ça n'aura coûté que deux mille piastres à la Commission Scolaire. En proportion, c'est moins cher que la construction de l'école des Hautes études commerciales. On a enjouté là un million pour trente élèves canadiens et quelques professeurs belges!

Mais, je le répète, on n'avait pas d'affaire de nommer une délégation pour étudier les prétendues réformes qu'il y a à accomplir dans notre système d'enseignement.

D'abord, que vient-on parler de réformes! C'est faire injure à M. J.-C. Magnan, et c'est bien mal reconnaître les mérites de cet homme qui, dans la fièvre d'un ardent patriotisme, a prouvé par un livre admirable, dont le titre est tout un poème: "Honneur à la province de Québec!" qu'en fait d'écoles et d'organisation scolaire, nous n'avons rien à apprendre des autres pays, puisque nous sommes à la tête des provinces du Dominion!

Ensuite, tous tant que nous sommes — je ne parle pas de quelques esprits réfractaires au véritable patriotisme — ne nous époumonons-nous pas à crier, tous les 24 juin que le bon Dieu amène, que nous avons des séminaires, une université, des collèges et des écoles que l'Europe nous envie? Et voilà que des gens sérieux comme nos commissaires d'écoles, des gens triés sur le volet, nommés par le gouvernement, par le conseil de ville et par l'évêché (au lieu de l'être par le peuple qui trop souvent erre dans son choix), des gens qui, ayant reçu la mission de veiller au développement de la jeunesse, l'espoir de la race de demain, doivent conséquemment peser leurs moindres actions, oui, ce sont ces gens-là qui décident de nommer une délégation pour étudier les institutions étrangères, quand les nôtres sont à l'épave de la perfection? C'est bien simple, ces choses-là, moi, ça m'horripile!

N'ont-ils pas vu le danger qu'il y avait, celui d'exposer les délégués à dévoiler aux pays d'Europe le secret de la perfection de nos institutions scolaires et le moyen d'y atteindre? Aussi, me serais-je formellement opposé à la délégation, si elle eût été composée, par exemple, de M. l'abbé Dubois, principal de l'École Normale, de M. J.-O. Casgrain, le doyen de nos professeurs, de M. l'abbé Perrier, le visiteur des écoles catholiques, de M. J.-V. Desaulniers, principal de l'École Belmont et membre du Conseil de l'Instruction publique, voire même de M. Perrault, le directeur général de l'école de notre Commission. Eux qui sont versés — ou, du moins, censés l'être — dans les questions scolaires, auraient pu commettre des indiscretions regrettables et donner, là-bas, des informations dont eussent trop bénéficié ces pays qui nous jalourent.

Mais avec M. Giroux et M. Dan. Gallery, nous pouvons respirer à l'aise, il n'y a rien à craindre sous ce rapport. Ne connaissant rien de notre admirable organisation scolaire, persuadés que la pédagogie est l'art

de se faire nommer commissaire, que la sténographie est l'art de vendre à gros bénéfices des livres de classe, et que la clavographie (ce que les Français appellent bêtement la dactylographie) est l'art de donner aux habits une coupe élégante, l'un et l'autre, et tous deux, pourront affronter sans sourciller les ministres de l'Instruction publique de France, de Belgique, d'Allemagne et d'ailleurs. Ces derniers n'y verront que du feu.

Ce qui fait, et c'est encore heureux, que la nomination de M. Giroux et de M. Dan Gallery n'est qu'un demi-mal. Du moins, c'est mon opinion; et personnellement, moi, je réfléchis avant d'en émettre une — surtout, quand je la partage.

Néponmucène HEBARDOT.

AUX ETATS-UNIS

Les classes d'air frais

La création d'une école dans la forêt de Charlottenburg, près de Berlin, en 1904-1905, fut un événement en pédagogie. Depuis lors, l'on a en l'occasion de signaler de nombreuses ouvertures d'écoles en plein air aux environs des grandes villes, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Amérique, en France. Il s'agit dans l'espèce, d'externats en plein air fonctionnant seulement pendant les quelques mois de l'année où la saison est favorable. Il faut naturellement que l'accès en soit facile pour les élèves, d'où nécessité de les installer dans un lieu peu éloigné de la grande ville. Or l'air des banlieues, des cités populaires est fréquemment vicié par les usines et les fabriques.

On a donc été conduit à se demander, dans bien des cas, s'il ne serait pas préférable de faire les classes en plein air dans les villes mêmes, en utilisant les écoles déjà existantes.

C'est ainsi que les Américains, dont le sens pratique est si avisé, en sont venus à créer, sans sortir des villes, des classes de plein air qui pourraient être dénommées plus précisément "classes d'air" (fresh air rooms). A New-York et à Boston, on en trouve déjà dans quelques écoles et il paraît que toutes les écoles projetées en seront pourvues.

On place dans ces classes des enfants à développement retardé, anémiés par une grave affection récente, des pré-tuberculeux, des lymphatiques, des chlorotiques, etc. Leur nombre est d'environ une vingtaine d'élèves, ce qui est largement suffisant. La classe se fait dans une salle bien exposée aux rayons solaires, possédant un système de ventilation excellent. La propriété de cette salle est aussi parfaite que possible. Sa température, maintenue très basse, ne dépasse pas 50 centigrades. En revanche, les élèves sont vêtus très chaudement. Cette basse température, cette lumière solaire abondante et cette excellente ventilation produisent, affirme-t-on, les plus heureux effets sur la santé des élèves. Il est bien entendu qu'il faut y joindre une bonne nourriture, de l'exercice, des repos appropriés et un travail intellectuel sagement dosé.

Souhaitons que des expériences plus nombreuses viennent nous fixer sur la valeur réelle des "classes d'air frais."

Les droits de l'Etat

Les libéraux ne sont pas seuls à réclamer l'intervention de l'Etat dans les choses de l'instruction publique. A leur convention plénière de 1906, 13 décembre, les conservateurs incorporèrent l'article suivant dans leur programme: "Questions provinciales—Article 1— Cette convention déclare que l'éducation et l'instruction des enfants appartiennent de droit naturel aux pères de famille et l'Etat ne doit rien négliger pour seconder leurs efforts, suppléer à l'insuffisance de leurs ressources, et favoriser la diffusion et le progrès de l'enseignement par tous les moyens à sa disposition."

LA CRISE DU MAINE

Mgr Walsh établit un régime de vexations, d'arbitraire et de terreur

Il frappe le Dr Fortier jusque dans son tombeau

Mgr Walsh voudrait-il faire semence de révolte et de haine dans le Maine? On le dirait, en vérité.

La grande majorité des catholiques dans le diocèse de Portland est d'origine franco-canadienne et l'on voit un évêque irlandais, voué aux oeuvres d'assimilation, les assujettir à un régime de vexations et de provocations, à un régime de terreur et d'arbitraire.

Il excommunique les membres du Comité Permanent, chargé de faire valoir les droits et de protéger les libertés légitimes des catholiques franco-américains du Maine, parce qu'ils ont osé demander à la législature d'Augusta d'abroger la loi odieuse de Portland le seul et unique propriétaire de tous les biens religieux du diocèse: églises, chapelles, collèges, couvents, hôpitaux, etc. Cela représente des valeurs pour douze à quinze millions.

Les Franco-Américains du Maine réclament un régime paroissial semblable à celui de la province de Québec qui donne aux contribuables, à ceux qui paient pour édifier des églises et des établissements religieux, un contrôle administratif.

Il paraît que pareille revendication méritait l'excommunication et les châtements éternels.

Mgr Walsh va plus loin encore. Il défend aux sociétés nationales du Maine l'entrée des églises construites avec l'argent, les sueurs et les sacrifices des Franco-Américains.

Enfin, pour mettre le comble à l'iniquité, l'évêque de Portland frappe jusque dans son tombeau un vieux patriote catholique, le docteur Fortier, de Waterville, mort ces jours derniers et lui refuse un service religieux en dépit des pressantes démarches de M. le chanoine Charland.

co-américaines, d'avoir combattu pour les droits de ses coreligionnaires, d'avoir toujours été toute sa vie un fervent et un pratiquant.

Rome devrait entendre les prières et les plaintes des Franco-Américains. Rome ne devrait pas permettre à des évêques irlandais plus dévoués à la langue anglaise qu'à la foi catholique, de persécuter nos pauvres compatriotes.

Pendant que l'épiscopat irlandais écrase nos gens dans le Maine et la Nouvelle-Angleterre, nous donnons des comtes français comme Russell et Nicolet à des Irlandais, nous faisons entrer deux Irlandais dans le cabinet provincial, etc., etc.

Nous avons le coeur plus généreux et l'esprit plus large, évidemment.

Mais, est-ce que, en fin de compte, nous ne jouons pas le rôle de dupes?

VILLARS

L'ECOLE ET LA CRIMINALITE

C'est un sophisme que de voir dans le développement de l'instruction populaire la cause d'un accroissement de la criminalité

Parmi les arguments qu'on oppose aux partisans de la diffusion de l'instruction, il en est un qui revient sans cesse et auquel on répond d'ordinaire par de médiocres raisons ou par des subterfuges. En développant l'instruction, objecte-t-on, vous contribuez à accroître la criminalité. Plus vous favorisez les oeuvres d'éducation populaire, plus s'élève le nombre des délits de toute nature.

Qu'entend-on par instruction et que fait-on entendre dans ce mot? D'autre part, que signifie criminalité et de quelle nature sont les délits qu'on additionne arbitrairement? Ne pourrait-on pas également dire qu'il est une statistique aussi intéressante, mais qui par définition échappe à nos constatations? C'est celle des progrès moraux réalisés par l'influence de nos éducateurs. Le mal seul a ses annales et ses archives. En dehors des actions d'éclat exceptionnelles, le bien s'effectue en silence et ne se signale pas ostensiblement à l'attention publique.

Ce sont là, en vérité, de sérieux arguments, mais ils se présentent d'une manière timide et purement défensive. Ce sont de modestes critiques qui viennent simplement ébranler les conclusions trop facilement triomphantes des représentants des partis rétrogrades. Plus et mieux, en France, les partisans de la diffusion de l'instruction ont songé à vérifier ces statistiques et à en montrer l'inexactitude.

Nous voudrions mieux encore. Pourquoi les suivre sur ce terrain de discussion qu'il leur a plu de choisir? Pourquoi ne pas dire au besoin: "Oui, la criminalité augmente, mais qui vous autorise à établir un lien de causalité entre ce phénomène et l'extension de jour en jour plus grande de l'instruction? Admettons qu'il y ait — ce qui est contestable, on l'a vu — coïncidence entre ces deux mouvements; qu'à chaque progrès intellectuel corresponde un accroissement de la malaisance humaine, rien ne prouve qu'il n'y a pas là un accord fortuit; ou bien encore ces variations simultanées obéissent peut-être à l'in-

fluence d'une cause commune qu'on a négligé de rechercher. C'est une faute logique que de souscrire à de si hâtives conclusions. Il y a longtemps que la philosophie a mis en garde les savants contre le raisonnement sophistique dont la formule est: après cela, donc à cause de cela."

XXX

En réalité, ce qui se développe d'une manière incontestable, c'est la civilisation. Les découvertes scientifiques ont mis à la portée de tous ce qui n'était jadis accessible qu'à l'élite. La rapidité des communications, le machinisme ont permis de faire parvenir jusqu'au plus humble des produits de toute nature dont personne en dehors de quelques privilégiés ne se souciait, il y a deux ou trois générations. Le bien-être s'est répandu et il serait ridicule, — d'ailleurs parfaitement inutile, — de le regretter. Mais en même temps les besoins se sont accrues. Les choses qui pouvaient être des objets de convoitise se sont multipliées, et comme malgré l'avilissement des prix, chacun ne peut se procurer ce qu'il désire, ou emploie, s'il le faut, les moyens illégaux pour se l'approprier.

Instruits ou non, nous sommes tous pleins de désirs mal satisfaits. La civilisation, en rendant plus fréquentes, nos tentations, nous donne plus d'occasions de faillir. Entre un nègre confiné dans son village de terre battue et celui qui vit dans une résidence européenne, il n'y a souvent guère de distance au point de vue intellectuel: seuls leurs goûts diffèrent. Le "nègre civilisé" même lorsqu'il n'est pas instruit, s'est créé des besoins, par là même des désirs nouveaux. S'il commet un délit ou même un crime, il faut s'en prendre à la civilisation dont les séductions variées l'ont rendu plus exigeant.

Telle est la cause véritable de l'accroissement de la criminalité, s'il est vrai que ce phénomène se soit produit. Et s'il ne se manifeste pas davantage, à plus forte raison, s'il n'apparaît pas, c'est grâce à l'heureuse influence de nos éducateurs.

Seuls, ils peuvent réfréner cette aveugle impulsion qui porte l'homme à s'emparer de ce que la civilisation lui a appris à trouver désirable. En lui enseignant à ne pas se laisser aller à ses seuls instincts, en l'habituant à réfléchir sur les conséquences de ses actes tant à son propre point de vue social, l'éducateur peut contrarier l'élan — sans cela irrésistible — de la tentation.

Voilà ce qu'il serait bon de rappeler aux détracteurs systématiques de l'instruction populaire.

Peut-être n'oseraient-ils pas dire que c'est la lune qui fait éclater les pierres, parce qu'on leur a appris que les nuits claires d'hiver où la lune se montre en plein, sont en même temps les plus froides et que c'est l'intensité du froid, et non l'apparition de notre satellite, qui dégrade les murs des propriétés. Et cependant, c'est ainsi qu'ils raisonnent lorsqu'ils parlent de criminalité et d'instruction qu'ils ne se trompent pas sur le procédé qu'ils emploient: c'est un sophisme.

L'uniformité des livres

En 1876, l'Hon. M. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, écrivait ce qui suit dans son rapport annuel au gouvernement:

"L'intention de la loi est d'établir l'uniformité des livres dans toute la province; or il m'a été impossible de me conformer à cette partie de la loi. Car d'une part, le Conseil de l'instruction publique n'a pas encore révisé la liste des livres approuvés et d'autre part, je ne pourrais, dès la première année, prendre sur moi de faire un choix sans courir le risque de jeter la confusion dans certaines écoles."

IL SERAIT A DESIRER QUE CETTE UNIFORMITE REGNAT DANS TOUTES LES ECOLES; L'ENSEIGNEMENT Y GAGNERAIT. En a-t-on fait du chemin depuis 1876, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans?

Dans la comédie conjugale moins la femme sait son rôle, mieux le mari joue le sien.

Le recensement

Et la question des illettrés

L'année 1910 et l'année 1911 resteront fameuses dans la mémoire de nos populations, l'une par la frayeur que causa le passage de la comète de Halley, l'autre par la terreur qu'aura inspiré le recensement. La comète et le recensement n'auront-ils pas été l'aurore de deux grandes catastrophes la fin du monde, une guerre épouvantable?

Car c'est ainsi qu'en bien des endroits, on a envisagé le recensement. Peut-être la campagne exagérée faite contre la marine de guerre en est-elle un peu la cause. Il faut si peu pour inspirer la terreur, et pour épouvanter les populations, dans un pays où la superstition n'a dégalé que l'ignorance. Et pour calmer cette frayeur insensée, il a fallu, un peu partout, que le clergé, du haut de la chaire, rassurât les fidèles en les instruisant sur les raisons d'être du recensement et les devoirs qui incombent à chaque citoyen dans les réponses à faire aux questions qui leur sont posées.

On nous en voudra de mettre encore une fois le doigt sur la plaie gangrénée qui ronge notre peuple, l'ignorance. On nous dira que nous exagérons, et l'on nous jettera à la tête le livre et les statistiques de M. J. C. Magnan. Ou bien, si on reconnaît que nous n'exagérons pas, on nous accusera de manquer de patriotisme, en allant ainsi, quand semblable occasion s'en présente, dévoiler le mal dont souffre notre peuple. Cependant nous croyons que le devoir du vrai journaliste est de travailler à guérir le mal, non à le cacher, à cauteriser la plaie, non à la faire disparaître sous une couche de fard.

Et l'on connaît si bien cet état de choses déplorable, et l'on a tellement peur des statistiques vraies, qu'inconsciemment on cherche à les fausser. C'est ainsi que du haut de la chaire, nous avons entendu un prêtre dire à ses fidèles, dans les conseils qu'il donnait au sujet du recensement: "On vous demandera si vous savez lire et écrire. Pour répondre dans l'affirmative, il n'est pas nécessaire d'être savant comme un avocat et lettré comme un notaire; du moment que vous pouvez signer votre nom et épeler dans un paroissien, vous pouvez sans crainte répondre oui, à ces deux questions."

Quelles navrantes déductions nous pourrions faire? A quelles pénibles conclusions nous arriverions, si nous jugions utile de faire ces déductions? Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, d'exprimer la crainte que, en bien des endroits, la vérité ne soit faussée. Bien des illettrés qui, d'une main mal affermie, peuvent de peine et de misère signer un nom illisible, pauvres gens qui n'ont pas eu le bonheur d'un jour de classe, répondront victorieusement à l'agent qui les interroge: "Je sais lire; je sais écrire." Dans les statistiques finales, ils figureront dans la colonne des plus fortunés qui ont reçu quelque instruction. La vérité sera cachée. M. Magnan se servira de ces statistiques pour faire une seconde édition de son livre et ballonner ceux qui, comme nous réclamons les réformes qui s'imposent dans notre système d'enseignement. Et nous passerons pour avoir voulu, une fois de plus, avilir nos compatriotes en les faisant passer pour plus ignorants qu'ils ne sont, dénigrer notre système d'enseignement en demandant des réformes dont il n'a que faire.

Et cependant, intérieurement, ceux-là mêmes qui nous accusent reconnaîtront que nous avons raison. Les années passeront; aucun changement ne se fera. Et quand viendra un nouveau recensement, ce seront les mêmes terreurs pour le peuple, et ce seront les mêmes conseils qu'on lui répétera: "Dites sans crainte que vous savez lire et écrire!"

Pour avoir l'exacte vérité, peut-être faudrait-il que chaque citoyen soit tenu de remplir lui-même la formule après avoir lu lui-même le questionnaire. Qu'en disent les gens de la "Croix" et de la "Vérité"!

A D'ALEUR

L'USAGE DU FRANCAIS

L'échevin Tétréau en s'attaquant au Grand Tronc au sujet de l'usage de la langue française, gesticule surtout pour la galerie et les badauds, car le Grand Tronc est peut-être de toutes les grandes compagnies d'utilité publique celle qui a montré le plus de sympathie aux nôtres et à notre langue.

Les autorités du Grand Tronc ont répondu en donnant une liste des indicateurs et des avis qu'ils font imprimer et afficher dans les deux langues.

C'est si beau un patriotisme ardent comme celui de l'échevin Tétréau.

A L'Assomption

L'assemblée de l'Assomption fait contrepoils à la piteuse réunion de Farnham.

Les orateurs libéraux ont été très écoutés et très applaudis. Notons que M. Ecrément, député de Berthier, d'ont le nom était à l'affiche, s'est prudemment tenu à l'écart. Et il a bien fait.

C'est un affreux malheur de n'être pas aimé quand on aime; mais c'est un bien plus grand malheur d'être aimé avec passion quand on n'aime plus.

Le papillon aime la fleur où il se pose, mais si vous l'épinglez sur cette fleur vous le tuez.

Il ne faut jamais désespérer de son bonheur quand on peut faire celui d'un autre.

LES TRAMWAYS

L'on perd du temps — Le public est impatient

Les commissaires refusent l'offre de dix billets pour 25 cents

La solution de la question des tramways se fait trop attendre. Le public se surprend à avoir des impatiences et il ne faut pas l'en blâmer.

Personne n'a oublié les déclarations du Dr E. P. Lachapelle et du maire Guerin devant la commission des bills privés, à Québec, à la fin de la dernière session.

L'un et l'autre ont dit en substance: N'empêchez pas sur notre autonomie, renvoyez-nous à Montréal, et nous vous promettons qu'il ne nous faudra pas plus de trente jours pour faire une nouvelle convention avec la Cie des Tramways.

Or, plus de deux mois sont écoulés et nous n'entendons pas parler du nouveau contrat.

A qui la faute? Où placer les responsabilités!

Les commissaires ne nous refusent pas faire ou avoir fait la diligence nécessaire.

Nous croyons qu'ils sont plus préoccupés de faire verser à la Cie des Tramways de grosses contributions au trésor municipal qu'à assurer des avantages additionnels au public.

C'est ainsi que les commissaires demandent que huit billets pour vingt-cinq cents au lieu de 10.

Or, ce que le public demande c'est un meilleur service et des billets à meilleur marché.

La Cie des Tramways est prête à donner dix billets au lieu de huit et douze au lieu de dix pour les enfants. Quel intérêt peut-on avoir à refuser pareil marché?

Ce sont les classes pauvres surtout qui bénéficieraient des dix billets. Pourquoi leur refuser cet avantage et cette satisfaction!

Le "Star" dit avec raison que c'est un outrage au public que de le laisser plus longtemps sous le régime actuel.

Le "Pays" demande aux commissaires de faire leur devoir.

S'ils reculent, la législature ne reculera certainement pas, à sa prochaine session.

—Petites étourdis... n'en faites rien j'ai découvert le "pot aux roses"... c'est... mais parlons plus bas, si l'"Action Sociale" nous entendait... C'est... un complot maçonnique.

—Hein?

—Cet édit contre les mouches est une impiété, c'est une critique du plan admirable de la nature, c'est une injure à la sagesse éternelle, inspirée par Satan lui-même. Insinuer que les mouches sont inutiles, nuisibles c'est mettre en doute la puissance divine, quel blasphème! Proscrire ce que le ciel permet, faire la guerre aux mouches qui avaient droit d'asile dans l'arche! S'attaquer à la création, à Dieu lui-même est-ce le fait d'un chrétien?

—Bravo!... tu es une fine mouche, c'est le cas de le dire, ta dialectique est limpide comme de l'eau de roche. Bestioles, mes soeurs, calmons notre indignation, l'édit tombera de lui-même. La terre n'en continuera pas moins de tourner et les mouches de piquer. Si petite que soit l'étincelle de vie qui nous anime, elle a droit de rayonner et de bruir dans le rayon qui lui sert de berceau et nul n'a raison de contrarier son évolution. Malgré la haine et la persécution continuons notre oeuvre d'épuration nécessaire tant que les hommes nous fournissent de la corruption.

Et l'armée des mouches, diamants, topazes et rubis volants s'abattit sur le cloaque avec un bourdonnement de ruhe, quelque chose comme le ronronnement d'une conscience fière d'accomplir une tâche nécessaire.

FANTASIO.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

Québec, 6 juin 1911.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'Honorable L.-A. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, seront reçues à l'Hôtel du Gouvernement, Québec, le 21 juin courant, (1911) pour le parachèvement des édifices de la Nouvelle Prison commune du District de Montréal. Jusqu'à cette date les plans et devis des travaux à exécuter seront visibles à Québec, à l'Hôtel du Gouvernement, et à Montréal, 164 rue Saint-Jacques, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de CINQUANTE MILLE PIASTRES (\$50,000.00) sur une banque régulièrement constituée et acceptée par cette même banque. Ce chèque, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics et du Travail, sera confisqué au profit du gouvernement dans le cas où le soumissionnaire refuserait de remplir les engagements que comporte sa soumission. Les autres seront remis à qui de droit au plus tard le 1er juillet prochain (1911.)

Le Gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Ordre,
Alph. GAGNON,
Secrétaire du Département des Travaux Publics et du Travail,
P. Q.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial et par écrit de ce Département.
22-23.

Opinions

Deux grands financiers

M. le rédacteur,

Le public est à chercher le motif qui a bien pu porter M. R. Forget à choisir, entre mille autres, Mre L. O. Taillon comme directeur de la Banque Internationale du Canada.

Serait-ce à cause des grandes dispositions financières dont ce monsieur a faites preuve lors de son fameux emprunt à 77 pour cent, ou bien encore, par considération pour son habileté extraordinaire dans la gestion des affaires de la province de Québec, qui a valu au parti conservateur en 1897, sa plus humiliante défaite.

Quoi qu'il en soit, le moins que l'assemblée générale pourrait faire, ce serait de nommer à la présidence de la défunte banque Jacques-Cartier. Ces deux habiles financiers pourraient se compléter pour mieux assurer le succès d'une entreprise ardemment souhaitée par le public.

Si je conteste la compétence de l'Hon. M. Taillon, comme directeur de banque, je suis assez juste pour rendre hommage à sa haute probité et à ses talents professionnels.

L.-H. D.

Montréal, 8 juin.

Porcupine Three Nations Gold Mining Co., Ltd.

Parts a 30 cents.

Nous recommandons fortement l'achat de ce stock à 30 cents la part. C'est sans contredit l'un des meilleurs de tout Porcupine.

Demandez à voir des spécimens, les plus riches que l'on puisse voir, aux bureaux de la Compagnie, 107 St-Jacques, chambre 67. Si vous n'avez pas le temps de les venir voir, téléphonez à Main 7306, et l'on enverra quelque'un vous les montrer.

J. A. VAILLANT, courtier.
107 rue Saint-Jacques, Chambres 66 et 67, Montréal.
Téléphonez Main 7306 ou Main 2504.

Versez! N'ayez crainte!

C'EST DU

Watson's No. 10



LARUE & CLOUTIER, LIMITEE
Agents généraux pour le Canada.

PLUS D'IVROGNERIE

Où mène la nouvelle loi des licences

La nouvelle loi des licences, mise en vigueur depuis le premier mai, produit des résultats détestables. La fermeture des buvettes le samedi soir à sept heures amène devant le Recorder plus d'ivrognes que l'on n'en a jamais vu sous l'ancienne loi, quand les restaurants fermaient leurs portes à minuit.

Le 27 avril, dernier samedi sous l'ancienne loi, il y eut 53 arrestations dont 27 pour ivresse.

Le samedi suivant, 3 mai, sous la loi de fermeture à 7 heures p.m., il y eut 59 arrestations, dont 42 pour ivresse.

Samedi dernier, le nombre des arrestations est monté à 84, dont 61 pour ivresse.

Peut-on dire, en face de pareilles constatations que la cause de la température fait du progrès?

Cela n'empêche pas le vertueux M. Roberts de dire publiquement que: "everything is going nicely"!

Le chef Campeau a déclaré au "Herald", que, d'après les rapports de la police, l'on boit plus que jamais à Montréal le samedi soir, que la boisson se débite dans des endroits borgnes, dans des maisons privées, jusque dans les rues et les places publiques.

La police a beau doubler de vigilance, elle peut difficilement atteindre ceux qui défont ainsi la loi. D'autre part, les épiceries vendent plus de flacons et de bouteilles le samedi après-midi, qu'ils n'en vendaient sous l'ancien régime.

De sorte que, sous prétexte de température, l'on sert la cause de l'ivrognerie et l'on stimule l'activité et le progrès des établissements louches.

Mais, en revanche, les citoyens qui aiment à prendre un verre de bière ou un verre de vin le samedi soir, sont privés de leur liberté.

Cette loi de fermeture à 7 heures p.m. le samedi soir est hypocrite et mauvaise et devrait être abrogée à la prochaine session.

DIALECTIQUE DES MOUCHES

Dans la brume verdâtre qui monte d'un cloaque de la partie Nord de la ville, des essaims de mouches tourbillonnent avec leur chanson de moulin à scie. Les topazes, les émeraudes volantes se bousculent, zézaiant, inondant de reflets multicolores la peau ridée du lac stagnant.

—Voyons, ne parlez pas toutes ensemble, dit une grosse mouche, dont la voix sonna comme un bourdon, nous ressemblons à un camp-meeting fémipiste.

—Mais c'est incroyable en notre siècle qu'une telle proclamation contre les mouches, fit un petit insecte brillant comme un diamant noir, avec un nasillement d'américaine.

—Il mérite les mouches noires, l'auteur de cette iniquité! répartit une bête à bon Dieu.

—L'édit du roi Hérode ne portait au moins que sur les enfants mâles... —Nous accuser de la mort des petits enfants, quand c'est la turpitude, l'ignorance qui en est la cause, ce n'est pas un secret pour personne. Il ne manquait plus que des "mouches émissaires" pour rejeter sur leurs ailes le poids de la mortalité infantile... Ils sont toujours partout les mêmes, ces Montréalais, au lieu d'attaquer le boeuf par les cornes, de se mettre en présence de la cause du mal pour le détruire, ils cherchent des midi à quatorze heures et ils s'en prennent à des coupables imaginaires pour permettre aux vrais auteurs des défaits d'échapper à leurs responsabilités.

S'ils sont avachis, c'est la faute à Papineau. S'ils sont ignorants, ce n'est pas dû aux mauvaises écoles, à leurs professeurs inférieurs, c'est leur concupiscence qui les fait croupir dans la vase...

—Nous les aimons les bêtes, nous de nous attraper. Quand aux quatre sommes leur premier jouet. C'est si gentil de voir leurs menottes essayer coins des carreaux, nous foudrons à cache-cache, soit avec lui ou avec Minet, nous nous laissons arracher les ailes ou emprisonner dans des géôles en papier, sans piquer la main qui nous martyrise... Un peu taquinés, peut-être agaçants quand il fait chaud ou qu'il y a apparence de pluie, mais on a nos nerfs nous aussi et nous ne sommes pas pis que maintes petites femmes qui s'acharnent après leur mari pour le tourmenter et dont la voix agressive, mordante et le rire en vrille crispe le tympan. Nous aimons à jouer des tours parfois, mais bien inoffensifs. J'ai vu, pendant des discours patriotiques, venir m'asseoir sur le nez du tribun juste au moment où il s'écriait: Notre force est assise sur le trône et l'autel! Un formidable éclat de rire fit rater son effet. Une autre fois je piquai juste au bon endroit, un avocat en train de faire sa "demande" au papa d'une demoiselle qui avait vingt mille livres de rente. Il fit une telle grimace qu'on le crût atteint de maladie nerveuse et sa candidature fut repoussée. Que de fois je me suis nichée dans la fossette d'un sourire pour attirer l'attention sur une jolie bouche, sur un tempe, près de grands yeux de velours, pour les signaler aux connaisseurs... Et le matin bien mieux qu'un réveil-matin je tire le pareseux de la moiteur du lit; c'est par bonté pour lui afin qu'il aille admirer la nature à son lever.

—Les hommes sont des ingrats, je le répète après bien d'autres, mais c'est de plus en plus vrai. Nous tiennent-ils compte d'avoir pompé tant de miasmes des détritiques et des déchets qui font de Montréal un foyer de pestilence. Quel travail de géant à accomplir notre vaillante armée pour combattre les bataillons serrés des microbes, des ennemis invisibles qui polluent jusqu'à l'air que respire ces sots humains, dont les sens grossiers ne perçoivent pas les mystères qui se passent autour d'eux. Leur châtiment sont les papiers à mouches, où ils s'engluent plus souvent que nous! Les mouches causent des maladies!... C'est comme si vous disiez que ce sont les pompiers qui allument des incendies et les vidangeurs qui empestent les fosses d'aisance. Savez-vous ce que disait vos pères, c'est que l'année du "choléra morbus" fut une année sans mouche.

—Si nous disparaissions, ce serait la fin du monde... partout...

Enluminure Adresses

J. Charlebois

TEL. S. L. 3864 1616 ST-LAURENT

Star Laundry

Essayer la

PHONE EST 2151

55, RUE MENTANA

Nous nous rendons responsables du linge même en cas d'incendie.

Ave. Laval Un cottage en briques, que solide, fondation en pierre, dix chambres, plomberie ouverte, des arbres devant la maison.

Prix **\$5,500**

\$1,000 comptant, Balance à 6 p.c.

OSCAR EMOND,
COURTIER EN IMMEUBLES
Edifice de la Banque Eastern Townships
Tel. Main 6998. Coin St-Jacques et McGill.

Opinions

Deux grands financiers

M. le rédacteur,

Le public est à chercher le motif qui a bien pu porter M. R. Forget à choisir, entre mille autres, Mre L. O. Taillon comme directeur de la Banque Internationale du Canada.

Serait-ce à cause des grandes dispositions financières dont ce monsieur a faites preuve lors de son fameux emprunt à 77 pour cent, ou bien encore, par considération pour son habileté extraordinaire dans la gestion des affaires de la province de Québec, qui a valu au parti conservateur en 1897, sa plus humiliante défaite.

Quoi qu'il en soit, le moins que l'assemblée générale pourrait faire, ce serait de nommer à la présidence de la défunte banque Jacques-Cartier. Ces deux habiles financiers pourraient se compléter pour mieux assurer le succès d'une entreprise ardemment souhaitée par le public.

Si je conteste la compétence de l'Hon. M. Taillon, comme directeur de banque, je suis assez juste pour rendre hommage à sa haute probité et à ses talents professionnels.

L.-H. D.

Montréal, 8 juin.

Garde-Robe d'Ete

En passant une revue de votre Garde-Robe, vous trouverez plusieurs articles qui, s'ils étaient nettoyés et teints, paraîtraient comme neufs.

Ne jetez pas vos robes ni vos gants de l'année dernière, ni rien autre. Envoyez-les ici, et pour un prix minime, nous leur rendons la fraîcheur et la délicatesse des teintes, comme s'ils venaient d'être faits.

N'oubliez pas que la place pour avoir ces ouvrages bien faits et promptement, c'est chez

Dechaux Freres,
Teinturiers et Dégraisseurs
62 & 570 Ste-Catherine Est. TEL. E. 51-301
Ouvrage fait dans 24 heures

LES DEUX SPECTACLES

A l'heure même où Paris faisait des funérailles nationales à Berteaux, Védriers descendait sur Madrid au milieu des acclamations étranges. Cet homme mort que le ministre avait trouvé sur la piste plate d'un champ de bataille, l'aviateur le regardait par-dessus trois cents lieues d'éther et de ciel inconnus! Jamais contraste plus symbolique ne pourra plus fortement frapper les deux faces de toute médaille, l'endroit et l'envers de tout effort, l'aile de fer qui fauche un grand de la terre et l'aile d'acier qui sublimise l'humble coureur de l'air...

De ces deux faces de la médaille, de la face de deuil et de la face de gloire, la France peut et doit tirer honneur et fierté. Il est été regrettable que la catastrophe de dimanche ne se terminât pas par le triomphe d'hier. Védriers vainqueur venge Berteaux victime. Les grands ailes du jeune oiseau humain planent sur les plumes obscures de la vieille canarde. L'intelligence d'une race affirme son hégémonie générale sur les imbecillités sinistres du sort.

Et, somme toute, les deux spectacles sont bien ceux d'une nation qui ne se renonce pas. Elle rend sur terre des honneurs solennels au ministre qui l'a servie avec amour. Mais elle reste dans les cieux l'héroïque avant-courrière de toute science, de tout progrès, de toute conquête. Un peuple qui sait ainsi honorer ses morts et promouvoir ses héros n'est pas un peuple qui déchoit; c'est un peuple qui monte.

Puisons donc tous dans les deux spectacles d'hier le réconfort nécessaire à ceux qui luttent! Il n'a pas été vain, le sublime effort qui depuis quarante ans redresse l'âme et le corps de la France sur les ruines de sa défaite! Par la pensée libre, les muscles fermes, par la volonté forte, la République et l'Ecole recréent sur l'antique sol des générations dignes de leurs lignées. Elles peuvent pleurer sans défaillances leurs victimes, les patriotes d'où naissent de tels vainqueurs.

Henry BERENGER.
Paris, 28 mai.

L'EAU DE VALS

La meilleure eau minérale de France

L'eau de Vals, dont nous parlons ailleurs, dans nos colonnes d'annonces, est considérée comme l'une des meilleures eaux minérales de France, sinon la meilleure. Elle est en vente dans les pharmacies suivantes: Lecluc & Cie, coin des rues St-Denis et Sherbrooke, Tél. Est 1499; Bisailon & Hirbour, 258 St-Denis, Tél. Est 889; Dr J. U. Lalonde, 1230 rue Notre-Dame Ouest, Tél. Main 6185; R. Hébert, coin rues Desjardins et Notre-Dame, Tél. Est 5075; J. S. Désautels, coin rues St-Laurent et Villeneuve, Tél. St-Louis 4459; et chez tous les principaux pharmaciens et épiceries. Agents généraux: THE CANADA IMPORT COY., 55 rue Saint-François-Xavier, Tél. Main 6765.

Quebec, Montreal & Southern Ry.

Des trains partent de la gare Bonaventure pour Varennes, Verchères, Coaticouac, St-Roch, Sorel, Yamaska, St-François du Lac, Pierreville, La Prairie, Nicolet, St-Grégoire, Beaucourt, Gentilly, Bequets, Fortierville, comme suit: 7:45 a.m. et 4:50 p.m.

Le dimanche pour Nicolet et les stations intermédiaires à 8.00 a.m.

Napierville Jct. Railway

Un train part de la gare Windsor tous les jours sauf le dimanche à 4:30 p.m., pour St-Edouard, Napierville, Lacolle et Rouesse Point.

Billets en vente aux guichets des billets du Grand Tronc pour les endroits dont les trains partent à la gare Bonaventure et aux guichets de C. P. R., pour Napierville Jct. Ry.

D. I. ROBERTS,
Gérant Général
Montréal.

Le plus grand terrain d'Amusements du Canada, le

Parc Dominion

Combat entre les flammes—prix Yédits spéciaux pour dimanche après-midi. Adultes 15 cents, enfants 5 cents. Voyez ce grand spectacle instructif et réaliste.

Numéro de vaudeville en français et en anglais, programme spécial pour dimanche, 5 attractions.

A l'hôtel Riverview samedi et dimanches soirs, diners table d'hôte complets, 75 cents.

ADMISSION AU PARC 10c.

PARC KING EDWARD ILE GROS-BOIS
LE SEUL PARC

GRANDE OUVERTURE SAMEDI 10 JUIN

20—NOUVELLES ATTRACTIONS—20

Six bateaux—vapeurs Impérial, White Star, Rhoda, Chateaugay, Louiseville et J.-A. Paul—donneront un service de 15 minutes entre le quai de la compagnie, Jettée Racine, rue Notre-Dame Est, et le Parc. C'est un très beau voyage en bateau.

ADMISSION GRATUITE AU PARC.

Cirque de l'Ouest sauvage de Hill & Florney et le Pow-Wow Indien, les chiens dressés de Darling, ponies et singes, les fakirs hindous d'Irving, et le congrès des travailleurs et plusieurs autres.

Dignité professionnelle

Que fait-on du cas du Dr Prince et du Dr Bourgouin

Il y a une différence entre la mourchardise et les articles de journaux

Quelques médecins se sont dernièrement montrés très chatouilleux à l'endroit de la dignité professionnelle.

A les croire, il ne serait plus permis à un médecin de signer des articles dans le genre des causeries médicales publiées en France par le Dr Toulouse et autres.

Si le corps des médecins a réellement le sens de la dignité professionnelle comment se fait-il que l'action ignoble et dégradante de Prince et de Bourgouin, deux médecins et deux complices du voleur Lemieux, n'ait pas été censurée et que ces deux vils

mourchards n'aient pas été suspendus. Un avocat qui se serait permis un acte semblable aurait été suspendu de ses fonctions pour la vie.

On a, au barreau, le sens de la dignité professionnelle, et il est malheureux que les médecins ne la comprennent pas comme les avocats.

Il est un fait que nous savons parfaitement, c'est qu'un grand nombre de médecins refusent même de saluer Prince et Bourgouin, mais il n'y a à l'heure actuelle aucune protestation d'un caractère privé.

L'indignation des médecins est gagnée à s'exprimer plus publiquement.

P. PARADIS.

Nous sommes maintenant en pleine opération.

Pour vos impressions telles que Catalogues, Brochures, Circulaires, Têtes de lettres, Programmes, Menus, Etc., téléphonez-nous

Main 1698

et notre représentant ira vous voir.

The Mercantile Printing
Gustave Franq, prop.
306 Rue St-Paul MONTREAL, Can

ECORE M, ROBERTS

Il ignore les commissaires de licence

M. J.-H. Roberts, le secrétaire de la Dominion Alliance à \$2,300 par an, est de nouveau parti en guerre contre les Commissaires de Licences, et contre la police.

Les Commissaires ne font, paraît-il, pas leur devoir et la police encore moins. Et M. Roberts réclame un changement complet dans ces deux corps. C'est la loi qui en verrait de belles si lui, le nommé Roberts devenait Commissaire de Licence ou chef de police. Et c'est un peu ce qu'il semble vouloir à moins qu'il ne tienne à se faire désirer ou à laisser dire que lui seul est bon, chaste et sec.

Dependant entre M. Roberts et les juges Choquet et Bazin, l'élément sain de notre population aura vite fait le choix et vite établi sa préférence. Les violences et les écarts de langage du salarié de la Dominion Alliance n'ont que faire dans nos cours de justice, les emportements et les petites colères du même individu ne pourront jamais améliorer la cause de la morale et de l'ordre public.

Les juges Choquet et Bazin sont hautement qualifiés pour la tâche difficile et délicate qu'ils ont à remplir, tandis que le nommé Roberts

Aux gares de chemin de fer

Le "PAYS" sera désormais en vente aux gares de chemin de fer le samedi, entre midi et une heure.

est tout au plus bon pour espionner et moucharder, et les injures de ce dernier à l'adresse des deux premiers donnent une idée exacte du personnage.

Les injures sont les raisons de ceux qui n'en ont pas.

L'AVIS D'UN GRAND MEDECIN

Un grand médecin français consulté un jour par un lord anglais sur la valeur curative ou médicinale des eaux minérales, lui répondit: "Il y a des eaux très bonnes, mais toutes ne le sont pas. Si vous aimez le Vichy, prenez la source Boileau, c'est la meilleure. Mais ne buvez que des eaux naturelles. Les eaux chargées font du mal à l'estomac."

—Les hommes sont des ingrats, je le répète après bien d'autres, mais c'est de plus en plus vrai. Nous tiennent-ils compte d'avoir pompé tant de miasmes des détritiques et des déchets qui font de Montréal un foyer de pestilence. Quel travail de géant à accomplir notre vaillante armée pour combattre les bataillons serrés des microbes, des ennemis invisibles qui polluent jusqu'à l'air que respire ces sots humains, dont les sens grossiers ne perçoivent pas les mystères qui se passent autour d'eux. Leur châtiment sont les papiers à mouches, où ils s'engluent plus souvent que nous! Les mouches causent des maladies!... C'est comme si vous disiez que ce sont les pompiers qui allument des incendies et les vidangeurs qui empestent les fosses d'aisance. Savez-vous ce que disait vos pères, c'est que l'année du "choléra morbus" fut une année sans mouche.

—Si nous disparaissions, ce serait la fin du monde... partout...

CANADIAN NORTHERN STEAMSHIPS LIMITED.

Royal Edward

Royal George

Turbines à triple hélice.

LA LIGNE ROYALE

La ligne rapide de la Maille Royale entre le Canada et la Grande Bretagne. Paquebots les mieux aménagés et absolument les plus rapides de Bristol.

Départs	De Montréal et Québec
Mardi, 31 Mai	Royal Edward
Mercredi, 14 Juin	Royal George
Jeudi, 21 Juin	Royal Edward
Vendredi, 28 Juin	Royal George
Samedi, 5 Juillet	Royal Edward
Dimanche, 12 Juillet	Royal George

Renseignements supplémentaires sur demande à tout Agent Maritime, Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent, ou à la Cie Canadian Northern Steamships Ltd., Edifice de la Banque Impériale, (en haut) Montréal.

Patinage à Roulettes

SAMEDI ET DIMANCHE SOIR ET DIMANCHE APRES-MIDI

FORUM

PARC SOHMER Ouvert tous les Jours
Représentations à 3 et 8 P. M.
ATTRACTIONS, MUSIQUE, ETC.
TOUT POUR 10 Cents.

A Vendre

LICENSE DE DETAIL
pour vente de Liqueurs.

S'adresser à

Chartrand & Turgeon
55, Rue St-Francois-Xavier

La recette pour vieillir en bonne santé

Donnée par des medecins et des savants

Vieillir sans souffrir, vieillir en gardant son intelligence intacte, sa mémoire précise, ses jambes ingambes; vieillir sans rhumatismes et sans accès de goutte; vieillir mais avec des yeux jeunes et l'oreille encore fine; vieillir en restant... jeune, quel difficile problème.

C'est à des médecins célèbres qu'un journaliste parisien a demandé de les résoudre. Mais il a choisi ceux qui avaient le droit de parler au nom de l'expérience, ceux qui avaient prêté d'exemple et, qui, lorsque quelque doute de leurs méthodes, peuvent répondre aux sceptiques en invoquant leur âge.

Le plus jeune de ses interlocuteurs a soixante-neuf ans. Les autres sont beaucoup moins petits. Le docteur Duguet, membre du conseil supérieur d'hygiène, membre de l'Académie de médecine, alerte et gai, la barbe courte et blanche, les yeux rieurs et le teint rose, le docteur Duguet vient d'entrer dans sa soixante-quatorzième année.

—Le secret de ma jeunesse, dit-il, c'est bien simple. «Le matin, un verre d'eau fraîche avec un morceau de sucre, un petit morceau de pain. Déjeuner à une heure, déjeuner copieux: oeufs, côtelette de mouton, pommes de terre, un fruit, fromage, tasse de café. Rien entre les repas. Vers sept heures et demie du soir, dîner léger. Chaque jour, une promenade de 4 kilomètres au moins. A la chasse, où je vais assez souvent, je fais facilement de 16, 18, 20 kilomètres de marche.

—Chose importante: je ne fume pas, je n'ai jamais fumé. Le tabac, la fumée vieillissent: c'est certain. Pas de spiritueux. Aux repas, de l'eau rouge. Enfin sept heures de sommeil.

—Vous me demandez, dit le professeur Hellepeau, par quels moyens j'ai réussi à atteindre mes soixante-neuf ans passés, sans présenter trop d'affaiblissements ni d'indices susceptibles d'éveiller l'attention des amis qui pourraient être tentés de lorgner mon fauteuil à l'Académie?

—Menaçé héréditairement de mourir par le cerveau, je m'astreins à éviter toute fatigue de cet organe, tout en continuant à m'en servir pour ma production scientifique, mes jouissances familiales et artistiques, et mon activité professionnelle. J'y parviens en m'accordant deux siestes quotidiennes, l'une de trente minutes après mon second déjeuner, l'autre de neuf heures et demie du soir à une heure du matin. J'évite ainsi la lutte pénible qui, chez la plupart des travailleurs intellectuels, s'engage après le repas entre l'estomac et l'encéphale. En même temps, mon centre psychique se repose trois fois par jour, au lieu de rester en fonctions, comme il est d'habitude, seize heures de suite.

En outre, convaincu que, conformément au dicton, l'homme à l'âge de ses artères, je cherche à éviter tout ce qui peut troubler la nutrition de ces vaisseaux, et particulièrement l'usage des excitants, tels que le thé, le café et toutes espèces d'alcools. Dans le même but, je combats l'hypertension qui risque d'entraîner une alimentation abondante en marchant régulièrement au moins trois heures tous les jours.

Agé de près de quatre-vingt-douze ans, M. Hippolyte Hérard, qui, il n'y a point six ans, présida le premier congrès international de la lutte contre la tuberculose à Paris, est un des doyens de l'Académie de médecine.

—Point d'excès d'aucune sorte, une

constitution robuste, voici, dit le savant, le véritable secret de la jeunesse.

Un proverbe dit: «Quand on a dépassé la soixantaine on peut attendre la centaine.»

Ce dicton contient beaucoup de vérité. Je ne sais si je parviendrai à cet âge, car mes jambes me font beaucoup souffrir; mais je vous assure qu'il n'est point de plus simple et de meilleure recette de longue vieillesse qu'une bonne constitution et une vie sans excès.

Le docteur Béné-Bardé le célèbre hydrothérapeute, à qui on doit l'introduction de l'hydrothérapie en France, a près de soixante-dix-sept ans.

Dans son cabinet de travail, à l'ombre de quelques vieux arbres, au fond d'Auteuil, le docteur Béné-Bardé dit:

—Un grand verre d'eau fraîche tous les matins, après avoir pris une gorgée de café au lait, voici une habitude simple que j'ai prise depuis plus de quarante ans, et à laquelle j'attribue la régularité parfaite de mes fonctions intestinales.

Une promenade le matin me fait faire de l'exercice.

Déjeuner vers midi et demi, déjeuner simple: oeufs, un plat de viande, un plat de légumes, un fruit. Jamais ni thé ni café. Pas de tabac. L'après-midi, courte promenade et travail intellectuel. L'habitude d'un travail intellectuel est une gymnastique excellente du cerveau. Elle est aussi nécessaire que l'exercice musculaire. Dîner léger, sans viande. Coucher vers dix heures. Sommeil de sept à huit heures.

Ce sont là les règles d'hygiène que je suis. Je m'en trouve fort bien, comme vous le voyez.

A la campagne, où je passe environ six mois, je prends du lait caillé.

Son action sur l'intestin est aujourd'hui trop connue pour que j'insiste sur ses qualités.

M. Cailletet, de l'Académie des Sciences. Le savant physicien, auquel on doit un tout récent et fort intéressant travail sur la respiration des plantes, compte soixante-dix-neuf printemps.

User de tout et n'abuser de rien! dit M. Cailletet, président de l'Aéro Club: voilà ma devise.

Le secret de ma jeunesse? Je dirai comme le maréchal Vaillant, à qui on demandait comment il se portait: «Je vais fort bien depuis que, vers soixante-cinq ans, j'ai remis quelques outils dans le grener.»

Lever matinal entre sept et huit heures, déjeuner et dîner réguliers, six à sept heures de sommeil, un peu de marche, voici ma vie habituelle.

La nuit, je me réveille vers une ou deux heures du matin. A ce moment, dans le silence nocturne, il me vient souvent des idées de travaux ou de recherches que je note immédiatement sur un morceau de papier. Puis entre trois et quatre heures, je me rendors jusqu'au matin.

Comme M. Cailletet, le professeur Fournier, de l'Académie de médecine, compte soixante-dix-neuf ans.

—Metchnikoff, que nous connaissons et aimons beaucoup, nous a fait suivre, à maffemme et moi, depuis deux ans un régime qui nous fait beaucoup de bien. Les crudités, la viande le soir sont prohibées de notre alimentation.

—Du lait caillé fort souvent. Pas de tabac. C'est à peu près tout et vous voyez que ce n'est pas très compliqué comme recette de vieillesse.

CORRESPONDANCE

Montréal, 5 juin 1911. M. le directeur du "Pays".

Voulez-vous me permettre d'ajouter quelques mots à l'article de M. Rémy de Gourmont intitulé "Les bêtises de M. Edison", paru dans votre numéro du 3 courant.

C'est une erreur de prétendre que le premier inventeur du phonographe ait été Edison. C'est un Français, Charles Cros, né à Fabrezan, saint-pôlète et humoriste, qui, à la première découverte du principe du phonographe. Bien avant Edison, il avait envoyé un long mémoire au parlement expliquant et décrivant minutieusement sa trouvaille. Par une indifférence, ou par Charles Cros, toujours est-il qu'un petit journal envoyé aux Etats-Unis, donnant tous les détails sur cette invention vint à tomber sous les yeux d'Edison qui put exécuter le projet de Cros. Celui-ci découvrit en outre la photographie des couleurs et créa le monologue.

Je vous présente, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

F. WOLFF.

CONSEILS PRATIQUES

Comment obtenir une lumière bien vive:

Pour avoir l'éclat d'une flamme de lampe, humectez fortement la mèche de bon vinaigre. Lorsqu'elle est bien imbibée, laissez-la sécher; son pouvoir éclairant aura sensiblement augmenté.

Tâches de graisse sur les planchers:

Pour faire disparaître les tâches de graisse sur un plancher, semez sur celles-ci de la potasse en poudre, laissez cette substance agir sur les tâches pendant quelques minutes, puis versez dessus de l'eau bouillante. Lorsque les tâches de graisse sur les planchers ou sur les vêtements sont récentes, ou qu'elles se trouvent sur des étoffes ou sur des meubles que la potasse attaquerait, remplacez ce produit par de l'essence de térébenthine, du pétrole ou de la benzine.

Nettoyage des peignes en écaïlle:

Mettez dans un sac les peignes et cinq poignées de son, fermez le sac aux deux bouts, agitez longuement; le frottement du son suffit à nettoyer les peignes dans les plus petits recoins. Vous n'avez plus qu'à les essuyer ensuite avec de la laine.

Préservez vos vêtements des mites:

Nombreux sont les moyens qu'on emploie pour préserver linaires et soies. En voici encore un qui donne de bons résultats:

Mélangez un quart de litre d'alcool avec la même quantité d'essence de térébenthine et faites dissoudre dans 65 grammes de camphre. Gardez dans une bouteille. Au moment de ranger les vêtements, et après les avoir brossés et nettoyés, enveloppez-les dans du linge blanc ou du papier après avoir mis dans les plis des vêtements des petits morceaux de papier buvard imprégnés de la mixture indiquée. Enfermez le tout dans des boîtes ou dans une armoire qui restera close.

Pour enlever au pétrole sa mauvaise odeur:

Si vous voulez débarrasser le pétrole de son odeur désagréable, ajoutez-y du chlorure de chaux dans la proportion de 108 grammes de chlorure pour 4, 5 litres de pétrole, un peu d'acide chlorhydrique et agitez fortement pour que le chlore produit se répartisse complètement dans le liquide. Transvasez ensuite dans un autre récipient contenant de la chaux vive et agitez à nouveau pour que la chaux enlève toute trace de chlore. Laissez reposer, et vous pourrez constater que le pétrole décaité n'a plus aucune odeur.

Renouveau des vieux vernis.

Commencez par enlever la croûte superficielle qui recouvre le vernis (s'il s'en est formé une), puis additionnez-le d'un peu de térébenthine, pour l'éclaircir par brassage, et au besoin aussi d'un peu de mordant pour fixer la dorure à l'huile.

Tâches de thé sur le linge:

Pour enlever les tâches de thé sur de la toile ou du coton, commencez par faire une pâte avec un peu d'eau et 60 grammes de chlorure de chaux, puis faites dissoudre cette pâte dans plus de 4 litres d'eau. Faites tremper ensuite le linge taché dans ce liquide durant une demi-heure environ; ayez soin finalement de bien laver ce linge dans de l'eau pure, jusqu'à faire disparaître l'odeur et désinfecter du chlorure de chaux et aussi arrêter son action chimique. Ne versez pas dans un récipient en fer pour baigner l'étoffe, car ce récipient serait rongé par le produit chimique; optez plutôt dans un bassin en terre ou dans un récipient de bois.

La société accorderait plus de pouvoirs aux femmes si la nature ne les en avait pas si abondamment pourvus.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 1er jour de mai 1911, constituant en corporation Charles Tancred Desjardins, artiste photographe, et Pierre Paul, épiciers, tous deux de la cité de Sorel, Alphonse Demers, marchand, Joseph Stanislas Beaugrand, agent, de la cité de Montréal, et Ulric Saint-Jean, marchand du village de Contrecoeur, tous dans la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Exercer l'industrie d'exploitants de bois, de marchands de bois, de propriétaires de scieries, et acheter, vendre, préparer pour le marché, manufacturer, importer, exporter et faire le commerce du bois de construction et du bois de toutes sortes, et fabriquer et vendre des articles de tous genres dans la fabrication desquels le bois est employé, et de tous les articles qui peuvent être faits ou tirés du bois ou des déchets de bois; (b) Acquérir, arrêter, acheter, détenir, sous tout titre légal que ce soit, exploiter et disposer de terrains, coupes de bois, meubles, bien-fonds, droits, chutes d'eau et privilèges hydrauliques, scieries, manufactures et tous les bâtiments nécessaires au commerce de la compagnie; (c) Acquérir, construire, développer, entretenir et exploiter des chemins et embranchements de chemin de fer et des tramways sur les ter-

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS DE FAILLITE

JEAN PICHE, Marchand, Ste-Thécle, Qué.

Vente par écan public, Vendredi le 16 juin 1911 à 11 heures a. m., chez Marcotte Frères, encanteurs, 69 rue Saint-Jacques, l'actif cédé en cette affaire, savoir: LOT NO. 1.— Marchandises sèches . . . 626.53 Hardes faites . . . 116.92 Chaussures . . . 436.22 Epicerie et provisions . . . 86.22 Ferronneries, etc. . . 82.55 Garnitures du magasin . . . 285.25 \$1633.69

LOT NO. 2.— Dettes de Livres . . . 829.60

LOT NO. 3.— Deux parts dans la Cie Limitée d'aqueduc générale

LOT NO. 4.— Balance de prix sur une promesse de vente . . . 75.00

Le magasin sera ouvert pour inspection le 14 et 15 juin 1911.

Conditions: comptant.

Pour autres informations s'adresser aux curateurs, Chartrand & Turgeon, Curateurs.

55 rue St-François-Xavier, Montréal. MARCOTTE FRÈRES, Encanteurs. 1 ins.

ains possédés ou contrôlés par la compagnie, des chutes d'eau, réservoirs, cours d'eau, barrages et autres travaux et commodités que les directeurs jugeront propres à favoriser directement ou indirectement les intérêts de la compagnie, et contribuer et subventionner, ou autrement aider tous les travaux entrepris par d'autres; (d) Construire et exploiter un service d'éclairage électrique, de force, de téléphone et de télégraphe à l'usage et pour les fins de la compagnie; (e) Acheter, construire, affréter et naviguer des vaisseaux à vapeur et autres; (f) Manufacturer et vendre de la pulpe et du papier et tout produit dans lequel la pulpe et le papier peuvent être employés; (g) Acheter, arrêter ou autrement acquérir et avoir, entretenir et exploiter des magasins d'approvisionnement, et vendre et disposer des provisions en général, approvisionnements et marchandises; et acquérir, construire ou arrêter des hôtels, ou maisons de pension, et les exploiter et entretenir ou vendre pour les fins de la compagnie; (h) Vendre, arrêter ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des affaires, entreprise, propriété, engagements et servitudes de la compagnie, à toute autre personne ou personnes ou à toute compagnie pour la compensation et valeur de la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, obligations, ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (i) Acheter, arrêter ou autrement acquérir et prendre en son nom les affaires, entreprise, propriété, biens, servitudes, clientèle, droits et privilèges de toute personne, maison ou corporation exerçant ou formée pour exercer toute industrie semblable à celle de la présente compagnie, et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants ou en totalité ou en partie en actions, obligations ou débiteurs de la compagnie ou autrement, et se charger des engagements de toute telle personne, maison ou corporation; (j) Faire tous actes et choses autorisés par la présente charte, et soit seuls ou conjointement avec d'autres, ou comme facteurs ou agents pour toute autre compagnie ou personne, ou par l'entremise d'un facteur ou agent; (k) Exercer toute autre industrie que la compagnie croira pouvoir être avantageusement exercée en rapport avec la présente ou avec toute partie de la présente compagnie, ou censé augmenter directement ou indirectement la valeur de la propriété et des droits de la compagnie, et les rendre profitables. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Richelle Lumber Company, Limited", avec un capital-actions de deux cent cinquante mille dollars, divisé en 2,500 actions de cent dollars chacune et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du secrétaire d'Etat du Canada, ce 18e jour de mai 1911.

THOMAS MULVEY, Sous-secrétaire d'Etat.

22-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du treize mai 1911, constituant en corporation, M. Arthur Brémont, notaire, Charles Raymond, hôtelier, Gustave A. H. Miller, gérant, Arthur Pennoet, agent financier et Hermès Gariépy, agent, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce en général d'hôtel, de restaurant, le droit de tenir des dépôts de journaux dans les établissements exploités par la compagnie, ainsi que des chaises de ciréurs de bottes, et le droit de vendre des cigares, cigarettes, etc, etc, et d'avoir une ou des boutiques de barbier; Le droit d'acheter, louer, posséder, ou autrement acquérir, ou de vendre ou de disposer, de quelque façon que ce soit, tous les immeubles et tous les biens nécessaires aux affaires de la compagnie; Le droit d'acheter tout hôtel ou restaurant déjà en opération et de les payer ou en argent ou en parts acquittées de la compagnie, à un prix à être déterminé par la compagnie, acquérir, posséder, louer, garantir, vendre et échanger des actions, stock ou débiteurs ou garanties de toutes corporations faisant les mêmes affaires que celles de la compagnie, faire les choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "The Grand Hotel Company Limited", avec un capital total de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en trois cent (300) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, le 21-

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

être conduit de manière à profiter à la présente compagnie, directement ou indirectement : (a) Acquérir par achat ou autrement des terrains, maisons et autres choses ou droits immobiliers pour les fins de spéculations et les aliéner ou les donner en bail; (b) Développer et améliorer tout terrain par elle occupé, posséder pour des fins de culture ou de construction; Construire, réparer, démolir des maisons ou autres bâtiments, ou faire tels travaux par des constructeurs entrepreneurs et autres et de leur faire des avances d'argent; (c) Exercer l'industrie et le commerce de constructeurs et d'entrepreneurs pour toutes sortes de travaux; (d) Faire le commerce de nouveautés, épicerie, quincaillerie ou tout autre commerce en gros et en détail; (e) Faire le commerce de l'argent par prêts sur billets, obligations hypothécaires ou autres, ventes à réméré, constitutions de rentes, achats et ventes d'obligations, débetures ou titres semblables; (f) Emprunter des capitaux par billets, obligations, hypothèques, débetures ou sous d'autres garanties convenables; (g) Vendre des actions d'autres compagnies et les racheter, acheter des actions d'autres compagnies et les vendre; (h) Vendre, aliéner totalité ou partie de ses propriétés, droits ou entreprises, sous le nom de "Outremont Annex Land Company", avec un capital total de deux cent cinquante mille piastres (\$250,000) divisé en deux mille cinq cents (2500) actions de cent piastres (\$100.00) chacune; (i) La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal; (j) Daté du bureau du secrétaire de la province ce 6e jour de mai 1911.

Thomas MULVEY, Sous-secrétaire d'Etat Charles Joseph Eugène Charbonneau, Notaire des requérants. 20-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

être conduit de manière à profiter à la présente compagnie, directement ou indirectement : (a) Acquérir par achat ou autrement des terrains, maisons et autres choses ou droits immobiliers pour les fins de spéculations et les aliéner ou les donner en bail; (b) Développer et améliorer tout terrain par elle occupé, posséder pour des fins de culture ou de construction; Construire, réparer, démolir des maisons ou autres bâtiments, ou faire tels travaux par des constructeurs entrepreneurs et autres et de leur faire des avances d'argent; (c) Exercer l'industrie et le commerce de constructeurs et d'entrepreneurs pour toutes sortes de travaux; (d) Faire le commerce de nouveautés, épicerie, quincaillerie ou tout autre commerce en gros et en détail; (e) Faire le commerce de l'argent par prêts sur billets, obligations hypothécaires ou autres, ventes à réméré, constitutions de rentes, achats et ventes d'obligations, débetures ou titres semblables; (f) Emprunter des capitaux par billets, obligations, hypothèques, débetures ou sous d'autres garanties convenables; (g) Vendre des actions d'autres compagnies et les racheter, acheter des actions d'autres compagnies et les vendre; (h) Vendre, aliéner totalité ou partie de ses propriétés, droits ou entreprises, sous le nom de "Outremont Annex Land Company", avec un capital total de deux cent cinquante mille piastres (\$250,000) divisé en deux mille cinq cents (2500) actions de cent piastres (\$100.00) chacune; (i) La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal; (j) Daté du bureau du secrétaire de la province ce 6e jour de mai 1911.

Jos. DUMONT, Sous-secrétaire de la province. Wilfrid Bessette, avocat, Procureur. 19-4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai 1911, constituant en corporation MM. John Holmes Brittle, comptable, Louis Athanasse David, avocat, Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire public, William Henry Lunney, avocat, et Rena Koullion, sténographe, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Le GIN MEDICINAL. Les vertus précieuses du genièvre jointes aux propriétés stimulantes des vieilles Eaux-de-Vie ont aidé nos aïeux à atteindre une vieillesse avancée, exempte d'infirmités. LE GIN CROIX ROUGE. est une Eau-de-Vie de genièvre et de grains canadiens de choix. C'est un créateur d'énergie. Il soutient les forces, tonifie l'estomac. Il favorise le bon fonctionnement des reins, facilitant ainsi l'élimination des poisons du sang, l'acide urique cause première du rhumatisme et de la goutte. Chaque flacon de GIN CROIX ROUGE est revêtu du timbre officiel de garantie du Gouvernement Canadien. BOIVIN, WILSON & CIE AGENTS 520 rue St-Paul, MONTREAL.

CHAQUE année les hommes préfèrent davantage une Bière Légère et nourrissante comme la Ekers' Bohemian Lager. à des boissons plus violentes et plus fortes. La BOHEMIAN est quelque chose de mieux qu'une simple boisson, c'est un breuvage riche en propriétés nutritives. The National Brewery, Limited. Bell Tél. Main 6346 Jos. LEPINE Prop.

Victoria Hotel. Réorganisation complète sous une nouvelle direction, \$2.00 par jour. Plan américain. ANGLE DES RUES Windsor et St-Jacques.

'Frisco'. C'est le meilleur GINGER ALE sur le marché.—Un Breuvage exquis, pour les gourmets. Donnez vos ordres à Frisco Pure Soda Water Company 392 St-Dominique. Tél. Bell Est 2297.

I. L. LAFLEUR LIMITEE IMPORTATEURS DE Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gazoline, Moteurs à Gazoline VIM. Bateaux en acier "MULLIN". 832-366 Notre-Dame O. 48 à 57 rue Dupré Montreal.

Joseph Fortier Fabricant-Papetier, Négociant. Atelier de Reliure, Typographie, Gouffrage et Relief. Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importation. 310 NOTRE-DAME OUEST, Côté St-Pierre. Il y a souvent plus de courage à provoquer certains sifflets qu'à soulever certains applaudissements. Aristide Briand.

DEMANDEZ la Bière populaire MOLSON Embouteillée. dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis 125 ANS.

Le Restaurant de... l'Hotel Windsor. L'on peut y faire préparer des Lunchs et Diners particuliers. En s'adressant au Maître d'Hotel.

CAFE DES NOUVEAUTES. Grill Room.—Salons Particuliers. Cuisine Française.—Liqueurs et Cigares de Choix.—Chambres à Louer. 83, Rue Ste-Catherine Est, Montreal.

EXAMEN DES YEUX GRATIS. Guérison des yeux sans opération. Verres Toric, nouvelle méthode, opération au doigt. Non-VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coude, lire et écrire. Le Spécialiste BEAUMIER. A L'INSTITUT 144, rue STE-CATHERINE est, Côté Av. Hôpital-Vieux-MONTREAL. AVIS.—Cet examen est gratuit, sans frais, par dollar sur tout achat en lunetterie. Références : Voir le Journal de la Presse, le 10 mai 1911, page 1.

OLD MULL SCOTCH

LA MOUCHE ET L'HIPPOTAME

Fable

Un jour, Monsieur l'Hippotame
Avec ses enfants et sa dame
Dans un marécage malsain
Venait de prendre un tête bain.
Il se séchait avec délices
Sur un puant tas d'immondices
Et rêvassait sous ses yeux clos.
Une Mouche, mai à propos,
Vint lui chatouiller les narines,
Les oreilles et les babines;
Elle le chassa, mais bien en vain.
Il se retourne, grogne, et gémit.
Mais toujours la Mouche obstinée
Venait à sa danse éfrénée,
Et ses ongles pointus piquant,
Et de tous côtés attaquant
Le pauvre Hippo très en colère,
Qui ne peut clore la paupière.
— Insecte méchant et lâta !
— Pourquoi donc me tourmentes-tu ?
— Malheur à toi, si je t'attrape !
Lui dit enfin ce gros satrape.
— Jamais tu ne vas te laver
La patte, l'aile ni le nez,
Et tu viens poser des microles
Sur notre chair et sur nos robes !
En d'autres mots si s'exprima;
Et crois même qu'il blasphéma !
— Dis donc, mon gros, lui dit la
Mouche,
De mon nid quand tu fais ta couche
J'ai bien le droit de m'agiter;
C'est pourquoi je viens t'embêter.
Ces ordures sont mon royaume;
Sens comme cette boue embaume !
Vois, alentour, tous mes enfants
S'agiter en bonds triomphants !
Je ne vais point dans le domaine
Qui convient à ton hygiène ;
Le fleuve au cours majestueux,
Qui roule en flots impétueux
Des eaux profondes et limpides;
Je les trouve trop insipides.
Pourquoi viens-tu troubler le mien ?
Hélas ! après cet entretien,
La pauvre mouche, inattentive,
S'englua dans de la salive.
Le quadrupède en abus,
Car de son ruffle il l'écrasa.
L'Hippo se rendormit tranquille,
Puis regagna son domicile.
Le lendemain, ce gros bêta,
Ayant la fièvre s'allita;
Puis il mourut dans son ménage
De la fièvre du marécage.

IMPRESSIONS DE CAMPAGNE

En face de ma demeure et de l'autre côté du chemin, est la closerie de l'exposition agricole; elle est couronnée par un géant d'édifice dont les campanilles s'enfoncent sous la feuille évanouissante du bocage, touffu de grands ormes et d'érables. Vous feriez bien du chemin dans cette région, pour trouver un spectacle aussi charmant que l'orée de cette futaie en colline flamboyante du couchant printanier.

C'est devenu pour moi un besoin de régime que de laisser vaguer, à chaque beau soir, mes regards distraits à travers ces frondaisons tour à tour vert doré et vert obscur, encadrant à merveille l'édifice agricole silencieux. On s'imagine ce que les nids balancés par ces panaches gigantesques ont de charmes et d'amours.

L'autre jour, je remarquai en face de l'édifice, Caillette le veau de mon voisin, broutant avec son veau, dont j'ignorais jusque là l'état civil. Ce veau n'était pas précisément joli. Bigarré blanc et roux jusqu'en plein visage, il me faisait l'effet d'un veau qui aurait eu l'envie de venir au monde veau à deux têtes et qui se serait brusquement ravisé. Gauche, en plus et pataud comme onques veau ne vis. Quand, un matin, il esquissa en l'honneur du beau soleil levant, une gambade de son invention, il s'entremit à comiquement les pattes que je me tordis de rire et que Caillette, elle-même, parut se laisser aller à la plus franche hilarité maternelle.

Mais ce fut à un bien autre instinct qu'elle obéit, le lendemain. Elle était à la barrière, à se faire traire par la bourgeoise, elle-ci accroupie et parlant à un quidam sérieux qui, tout en causant, examinait le veau. Tout à coup, Caillette relève les cornes, devient frémissante, et ses grands yeux pleins d'éclairs, arrache son pis à la bourgeoise et fond comme un trait sur un gros chien St-Bernard, trop curieux, qu'elle fait fair tout honteux de sa mésaventure.

Le quidam et la bourgeoise échangeaient de gros rires; moi, je fus touché, presque ému de cette saillie de cœur animal. Le veau cessa, à mes yeux d'être quelconque; il devenait veau de bonne famille, puis je le remerciais d'avoir, avec sa mère, complété mon paysage favori et fourni la touche obligée et classique: la vie ruminante dans l'encadrement de verdure épanouie.

Hier, je lisais le journal sur ma véranda, un tumulte de roulement de voiture et de meuglements plaintifs se rapprocha jusqu'à me faire lever la tête. Je reconnus la charrette fatale des condamnés en route pour l'abbaye, conduite par le quidam de la veille.

Au même instant je vis Caillette, accourir toute élanquée de soufflé, à la barrière et meugler pitoyablement à la voiture où elle ne voyait que le pelage bigarré blanc et roux. Il y eut un arrêt d'une minute pour permettre au quidam de régler son achat avec la bourgeoise, minute d'appels déchirants de Caillette à son cher enfant qu'on menait où ? Puis le lugubre cortège se remit en marche, et Caillette angoissée, désespérée, le suivait parallèlement à la palissade, donnant un coup d'oeil à chaque fenêtre, à chaque trou et se heurtant enfin à l'impasse finale. Et quand l'éloignement et les rumeurs de là-bas eurent effacé la fatale charrette, je revis les oiseaux du bocage occupés à leurs chansons et la feuille, aux caresses du bon soleil.

MORALITE

Il ne nous faut, dans aucun fait,
Prendre la cause pour l'effet.

LES IDEES

Effort constant

On pourrait caractériser l'époque où nous vivons comme la période de l'assurance sociale. Partout des lois d'assurance contre les divers risques de la vie sont appliquées ou discutées ou remaniées. Et ce sont des lois qu'il ne suffit pas de voter une fois. Elles sont si vastes et si complexes, elles touchent à tant d'intérêts qu'il faut fréquemment les modifier soit pour les agrandir encore, soit pour mieux les adapter au mouvement social. Dans ces modifications les rapports variables des classes se font sentir; et les lois sont plus ou moins inclinées dans le sens de l'intérêt prolétarien selon que la classe ouvrière est plus ou moins capable d'un effort méthodique et d'une action organisée.

En Allemagne, voilà vingt-deux ans que la loi générale sur les retraites fonctionne. Elle est fondée sur le tri-

ple versement de l'ouvrier, du patron et de l'Etat. A vrai dire, c'est plutôt une loi contre l'invalidité qu'une loi contre la vieillesse: c'est seulement à partir de 70 ans que la vieillesse est considérée comme une forme d'invalidité. Les socialistes allemands protestèrent dans les premiers jours contre les versements ouvriers surtout parce que la part contributive de l'Etat était trop faible.

Maintenant, ce qui les préoccupe le plus c'est de développer sur toutes les institutions d'assurance sociale le contrôle de la classe ouvrière; et en ce moment même, ils luttent rigoureusement pour maintenir la primauté que les ouvriers exercent dans la gestion des caisses. Pour l'assurance maladie des ouvriers versent les deux tiers; et ils ont les deux tiers des délégués dans les conseils. Le patronat et le gouvernement demandent que l'on "réduise" le versement des ouvriers afin de réduire aussi leur part de représentation et de leur arracher la direction effective des caisses. Les socialistes luttent au contraire, là-bas, pour que la cotisation ouvrière soit maintenue et que le pouvoir de contrôle et de gestion des prolétaires demeure intact.

L'Angleterre a marché à pas de géants dans la voie de l'assurance sociale. Elle a d'abord adopté, il y a quelques années, une loi sur "les pensions de vieillesse" qui est en quelque sorte intermédiaire entre une loi d'assistance aux vieillards et une loi de retraite. L'Etat a pris toute la dépense de ces pensions à sa charge, comme fait notre loi d'assistance aux vieillards; c'est seulement à partir de 70 ans que le vieillard peut prétendre en Angleterre comme en France à sa pension. Et il faut que le vieillard anglais fasse la preuve que ses ressources n'excèdent pas un certain chiffre. C'est donc, je le répète, une combinaison d'assistance et de retraite. Mais l'Angleterre consent pour l'ensemble de ses vieillards au-dessus de 70 ans une dépense bien plus grande que celle que consent la France.

Mais cette première loi n'a pas suffi au gouvernement anglais. Il vient de proposer, il y a peu de jours, un vaste plan d'assurance sociale obligatoire contre la maladie et l'invalidité qui s'appliquera à tous les salariés, c'est-à-dire à environ quinze millions d'ouvriers et ouvrières. Il propose en même temps un commencement d'assurance sociale contre le chômage qui s'appliquera à près de trois millions de salariés, dans les industries les plus soumises à des fluctuations et à des crises. Selon la méthode anglaise, cette loi sera rapidement votée.

Cette vaste assurance contre la maladie, l'invalidité et le chômage sera alimentée par un versement ouvrier, par un versement patronal un peu inférieur et par des contributions de l'Etat. Le prélèvement sur le salaire des ouvriers sera de 34 francs par an; il est accepté par le pacte du travail. Ce sont les patrons, ce sont les employeurs, comme en Allemagne, comme en France, qui sont chargés dans le projet anglais de faire la retenue sur les salaires et d'apposer sur la carte de l'assuré les timbres représentant la cotisation ouvrière et la cotisation patronale.

L'exemple de l'Angleterre aidera les ouvriers et socialistes allemands à conquérir l'assurance contre le chômage qu'ils demandent en vain depuis des années. Il aidera la France à compléter par l'assurance contre l'invalidité la loi des retraites et à préparer l'assurance contre le chômage.

C'est donc un mouvement vaste qui se poursuit partout et qui ira se développant jusqu'à ce que par un immense effort de prévoyance collective et d'organisation sociale, tous les salariés sans exception soient assurés.

Fixement contre tous les risques. L'effort tenté en France contre l'application des retraites ouvrières et paysannes sera sans effet: c'est un faible remous dans le cours d'un grand fleuve. Il ne s'agit pas de détruire la loi, mais de la perfectionner. C'est à quoi nous nous emploierons de toutes nos forces. Et j'ai de sérieux raisons de croire que la Chambre n'hésitera pas à abaisser l'âge de la retraite et à relever la contribution de l'Etat.

Jean JAURES.

Bottines et Oxfords de \$3.50 et \$4. pour Hommes

Dans tous les cuirs les plus populaires, y compris tan, et les plus élégants modèles américains; des chaussures toutes nouvelles, strictement de cette saison. Valeur régulière \$3.50 et \$4.00, pour



\$2.65

Bottines et Oxfords de \$3. pour hommes.

En cuir verni, en veau gun metal et chevreau vici. Valeur régulière de \$3.00, pour



\$1.85

Boston Shoe Store

Angle Ste-Catherine et Mansfield
Commandes par la poste remplies. Ouvert le soir exceptés mercredis et jeudis

Eau Minérale Naturelle de VALS

SOURCE SAINT-FELIX

LA PLUS GAZEUSE LA PLUS AGREABLE

Recommandée spécialement par le corps médical français pour les diarrhées infantiles et maladies de l'enfance.

Notice sur les Propriétés Thérapeutiques de VALS SAINT-FELIX

L'Eau de Vals SAINT-FELIX est à juste titre la plus recommandée par le Corps Médical, dans les affections de l'ESTOMAC et de l'INTESTIN, la CONSTIPATION, dans les maladies du FOIE et des VOIES URINAIRES; elle convient aux DIABETIQUES, aux RHUMATISANTS, et à tous les malades dont les forces affaiblies réclament un STIMULANT et un RECONSTITUANT énergiques.

La dose ordinaire est d'une bouteille par jour à boire aux repas ou en dehors des repas soit pure, soit mélangée au vin ou au lait.

Bonne Santé pour 1c.

Permettez-vous qu'un cent soit un obstacle entre vous et la santé? Envoyez-nous une carte postale d'un cent avec vos nom et adresse, et nous vous expédions gratis un petit livre qui vous dira comment la santé peut être reconquise sans drogues ni remèdes.

Pas de supercherie, pas de remède basé sur la confiance, pas de ceinture, pas d'appareil pour exercices, pas de batterie, ni nourriture hygiénique. Les moyens employés pour redonner la santé sont scientifiques et, par conséquent naturels. Quelle que soit la maladie dont vous souffrez, faites venir le livre. UN CENT peut vous épargner des années de souffrances. Adressez:

DR. H. SANCHE & CO., 360 Ste-Catherine Ouest, MONTREAL, Canada.

Il faut en amour que le grand nombre pleure. Les petits esprits sont blessés par les petites choses.

Les larmes sont quelquefois l'extrême sourire de l'amour. L'envieux sent le froid quand un autre se chauffe.

Boulevard BERNARD

situé dans la ville de Montréal, voisin de Tétraultville.—rue Notre-Dame Est— Prenez le tramway de la Longue-Pointe à Viauville ou au Parc Dominion. Le terminus des chars est sur notre propriété. Lots à bâtir depuis le fleuve; prix, \$200.00 en montant. Conditions des plus faciles. Pas d'intérêt. Eglise et écoles sur le terrain. Ne manquez pas d'acheter avant l'augmentation.

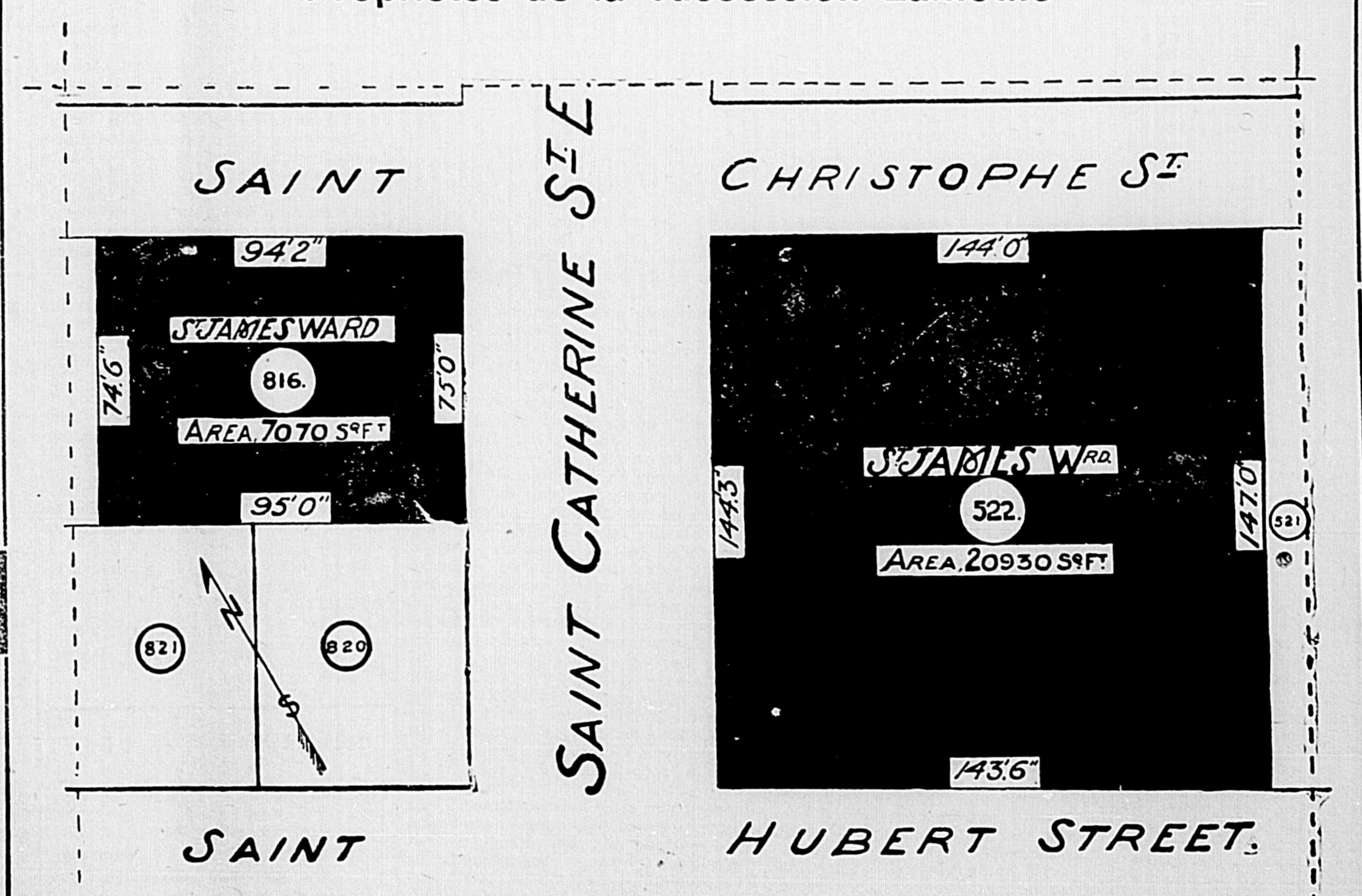
MAINWARING & HOULE

Sur la propriété, tous les samedis, dimanches et jours de fête. 204, Rue St-Jacques.

TELEPHONES: Main 2433. St-Louis 4169. Eet 3129.

Vente par Licitation

Propriétés de la Succession Lamothe



SAINT JAMES WARD 816. AREA TOTO 5967

SAINT JAMES WARD 522. AREA 20930 5967

SAINT CATHERINE ST E

HUBERT STREET.

Les propriétés ci-dessus, ainsi que deux lots, Nos. 25 et 39 rue Guilbault, quartier St-Laurent, et le lot No. 30 rue Victoria, quartier St-Georges, seront vendus Aux ENCHERES à la CHAMBRE 31 du PALAIS DE JUSTICE, LE JEUDI, 15 JUIN, à 10.30 A. M.

SUPERFICIE DES LOTS: RUE GUILBAULT, 2294 pieds carrés, 3227 pieds carrés, M. A. RUE VICTORIA, 1830 pieds carrés.

Pour plus de détails s'adresser à **DESSAULLES & GARNEAU**, PROCUREURS DES PROPRIETAIRES, 86, RUE NOTRE-DAME OUEST. Phone: Main 5428.

L'HYPOCRISIE

Des autorités canadiennes

Un commentaire de l'"Action" de Paris sur l'hypocrisie des autorités canadiennes:

"L'accueil fait au faux ménage d'Abbadie par les autorités canadiennes soulève un formidable éclat de rire. Il me semble que les éclats en atteignent le gouvernement de Québec aussi bien que les deux amoureux.

On n'aurait jamais osé rêver pareille scène. Il fallait l'hypocrisie des moeurs anglaises pour l'imaginer et la conduire jusqu'au bout.

Dans les pays soumis à la domination britannique de même que dans la métropole, il est permis de tout faire à la condition que le public n'ait l'air de n'en rien savoir. S'il paraît s'apercevoir de quelque chose, les "justes" lois interviennent.

Monsieur, vous vous appelez d'Abbadie d'Arrast, et vous, mademoiselle, votre nom véritable est Benoit.

Après des réticences, les fugitifs avouent.

— Bien, dit le constable. "Undesirables immigrants". Un homme et une femme non mariés n'ont pas le droit de faire souche sur le territoire du Dominion. Vous repartirez pour l'Europe, mais chacun de vous sur un bateau différent.

C'est la morale dans le mariage rendu obligatoire par le gendarme. Le Canada aurait fort à besogner si tous les ménages irréguliers qui se sont établis sur son sol devaient être expulsés."

LA VOGUE IRRESISTIBLE DES Gants Perrin



Pour hommes est due à leur supériorité bien établie au point de vue de la qualité, de la coupe et de la durée.

Toutes les pointures. Toutes les nuances à la mode.

PARC SOHMER

Les attractions suivantes, figureront au programme du Parc Sohmer, pour la semaine commençant le 11 juin 1911:

Duffin-Redeay Troupe, merveilleux gymnastes aériens.

Mlle Mabel Adams, violoniste virtuose, dans un répertoire moderne et populaire.

Patty Bros., célèbres équilibristes européens, montant et descendant un escalier sur la tête.

MacItea and Levering, bicyclistes excentriques, d'un comique inachevé.

The Boldens (Harry & Hattie) dans leur spécialité de chant et de danse.

La Musique du Parc, changement de programme chaque jour, direction du Prof. J.-J. Goulet.

Soirées de gala, mercredi et vendredi soirs. Concert par la Fanfare dans le kiosque tous les soirs. Illumination et orchestrophonie.

AVIS DE FAILLITE

SOUS L'ACTE DE MISE EN LIQUIDATION

Re: THE PLAZA LIMITED, 88 St-Jacques, Montréal. En Liquidation

Vente par encan public, mercredi le 14 juin 1911, à 11 heures a.m., au numéro 69 rue Saint-Jacques, chez Marcotte Frères, encanteurs, l'actif suivant:

- 1.—Une licence de restaurant transférable.
- 2.—Tout l'actif mobilier contenu dans le dit restaurant, consistant en Fixtures de Bar, Comptoirs, Ustensiles de Cuisine, fournaux, vaisselle, argenterie, le tout en bloc tel qu'il existe.
- 3.—Stock de Liqueurs et Cigars environ \$800.

Conditions: Argent comptant avec J. P. c. droits du gouvernement, sauf les liquors qui seront sujettes à 5 pour cent.

Pour autres informations ou conditions voir le liquidateur soussigné, PAUL L. TURGEON, Liquidateur, 55 St-François-Xavier, Montréal.

AU FOND DE LA CALE SECHE

Intrigues, huis-clos et traités étranges

Comment l'on s'arrange pour faire danser nos millions.—Un schème à nul autre pareil.

Le sénateur Dandurand toujours là.

Le "Pays" est convaincu que la publicité la plus grande est la meilleure protection du public contre les entreprises des faiseurs politiques de toutes espèces.

C'est le motif qui nous fait aujourd'hui attirer l'attention des chefs du parti libéral sur les faits et gestes de ceux qui sont en train de construire une cale-sèche flottante à Maisonneuve.

L'on sait que cette histoire d'une cale-sèche ou d'une cale flottante à Maisonneuve est vieille aujourd'hui d'au moins quinze ans.

Dans le passé, c'est le gouvernement du Canada qui devait défrayer le coût de cet outillage important au Port de Montréal; mais en tout temps le gouvernement ou la Commission du Port devait en retirer les revenus.

Certains faiseurs politiques ont jugé à propos de faire mieux. La cale-sèche sera construite avec l'argent public, mais les profits iront dans le gousset d'une compagnie particulière. Voici comment l'on s'y est pris pour jouer ce tour de passe-passe :

D'abord, pour nous retrouver dans ce labyrinthe de marchés curieux, nous suivrons l'ordre chronologique.

Par la loi 9-10 Chap. 17, sanctionnée le 4 mai 1910, pour encourager la construction de bassins de radoub, le parlement du Canada s'engage à payer à toute compagnie de construction de bassins de radoub une subvention de 3 1/2 pour cent par an pendant 35 ans sur le coût de revient.

Le 31 mai du même mois en 1910, la Commission du Port de Montréal, agissant par l'intermédiaire de M. Louis E. Geoffrin, fait un marché avec la Compagnie Vickers Sons & Maxim Limited., de la ville de Sheffield, Angleterre, pour la construction d'une cale flottante à Maisonneuve.

Cette compagnie cependant est obligée de faire peau neuve en vertu de la clause première du contrat, et pour les fins de l'exécution de ce contrat elle doit organiser une compagnie subsidiaire au Canada, sous le nom de Canadian Vickers Limited.

Le coût total de la cale flottante doit être de deux millions de dollars. Voilà pour les obligations de la future compagnie Canadian Vickers Limited.

Voici maintenant pour les obligations de la Commission du Port à l'égard de cette patriotique société.

C'est à ne pas en croire ses yeux. La Commission du Port s'oblige à faire pour le bénéfice de cette favorite administrative les travaux suivants :

1.—Creuser et maintenir tel le bassin de radoub en construction près du ruisseau Migeon à Maisonneuve.

2.—Construire et entretenir un môle protecteur du bassin de radoub.

3.—Faire jurer pendant cinquante ans cette compagnie des terrains nécessaires à la construction et au maintien de la cale flottante moyennant un loyer nominal.

4.—Donner à la Canadian Vickers Limited toutes les facilités d'approche par chemins de fer.

5.—Payer à cette bonne compagnie au bout de cinquante ans la valeur de la cale-sèche suivant la valeur d'expropriation (as a going concern). Subéquemment par décret ministériel le gouvernement du Canada s'est obligé à payer à la Commission du Port une somme d'un million de dollars pour améliorations plus bas que le cours Ste-Marie.

En consultant les pièces annexées à ce décret qui pourtant n'a pas encore été communiqué aux Chambres l'on constate que ces améliorations en construction consistent dans la

construction de la cale flottante de Maisonneuve.

Pour cela la Commission du Port a bouché une partie des égouts de la ville de Maisonneuve entraînant une dépense totale de plus de deux cent mille piastres.

De plus, par le marché de M. Geoffrin, la Commission du Port doit remplir le fleuve en face de Maisonneuve pour donner le terrain voulu à la Canadian Vickers Limited et ce à un coût total d'environ deux millions de dollars.

J'ajoute à cela la subvention fédérale de 3 1/2 pour cent sur le coût de revient pendant 35 ans, ce qui représente le remboursement total de tel coût et vous aurez alors en 1911 par la grâce de certains aveugles une cale flottante ayant coûté quatre à cinq millions au pays, offert sur un plateau d'argent au sénateur Dandurand, le simpiternel directeur et promoteur de compagnies de construction de travaux publics (n'oublions pas The Canada General Construction qui devait construire les conduites souterraines à Montréal et dont il est le directeur) et c'est ainsi que le sénateur et ses bons associés reçoivent un cadeau sans faire de gros déboursés et sans prendre de

grosses responsabilités. La Commission du Port construit la cale-sèche et l'entretient pendant cinquante ans, moins la caisse en béton ou en acier, mais pour se rembourser de ce débiteur la Canadian Vickers Limited emprunte sur la garantie de la subvention fédérale suivant les méthodes financières du New Jersey et c'est ainsi enfin que la Canadian Vickers Limited et son directeur, le sénateur Dandurand, battent monnaie sur la naïveté et la bêtise du public.

Les sociétés démocratiques ne seront sauvées des mains des faiseurs politiques qu'en empêchant le huis-clos comme celui des délibérations de la Commission du Port, qu'en rendant publics ces marchés et les décrets ministériels; qu'en sabrant les compagnies champignons qui exploitent des franchises publiques comme la Canadian Vickers Limited; qu'en chassant du parlement les sénateurs et les députés qui font des travaux publics sous le masque de sociétés anonymes à responsabilité limitée.

En attendant entonnons un "requisit en pace" sur la cale flottante de Maisonneuve construite avec l'argent public et donnée à une compagnie privée.

sol, et à quelques autres, obligés de quitter le banquet pour aller jouer en matinée à Paris.

L'après-midi se passa en scènes et en chansons sous la verdure. M. et Mme Dubois-Lauger, de l'Opéra; M. Nuibo, de l'Opéra, et Mme Tariol-Baugé, des Variétés; Mmes Anna Thibaud, Rapha, Berthe Daurial, Mile Juliette Dantin, MM. Amelot, Doua, Devillers, etc., défilèrent et furent applaudis ainsi que la musique du 1er génie et son chef, M. Deroubaix.

Quand on chercha Dramem pour lui demander de chanter quelque chose, il avait fui, modeste, désireux de cacher le ruban dont s'était, de par la grâce du président Fallières, orné sa boutonnière: celui du Mérite agricole. "Ah! les petits pois! Les petits pois!"

CONCERT ANNUEL

M. Albert Chamberland, violoniste, donnera son cinquième concert annuel lundi, le 12 juin, dans la Salle académique du Collège Ste-Marie rue Bleury.

Le plus beau patrimoine est un nom révé. Victor Hugo.

Entre nous, vaut mieux avoir quelques défauts, ce qui donne occasion de s'en corriger, que des vertus de convention, qui rendent paralytique. Les vieilles connaissances valent mieux que les nouveaux amis.

Mme du Deffaud, L'ardeur de s'enrichir chasse la bonne foi. Chat ganté ne prend pas la souris. Respectons le talent même en ses écarts. L'oubli, ce vieux remède à l'humaine misère. Lapeur elle-même à ses charmes. Il n'est si triste amour qui n'ait son souvenir.

Cour Supérieure

No. 1089 F. G. O'GRADY, des cité et district de Montréal. Demandeur. vs G. W. HODGSON, des Cité et District de Montréal. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 9 juin 1911. I. DEROME, Député-protonotaire.

Orpheum

SEMAINE PROCHAINE 2.15 hrs. et 8.15 hrs. p.m. deux dernières représentations de "Wildfire" à partir de lundi matinée tous les jours, la fameuse pièce anglaise de Alfred Sutro: "The Walls of Jericho" Prix d'été excessivement bas. Téléphones: Up. 5948 et Up. 74

Source Boileau

L'Eau de Vichy, Source Boileau, est recommandée par tous les Médecins. C'est la Meilleure Source Boileau

L'Eau de Vichy, Source Boileau, est recommandée par tous les Médecins. C'est la Meilleure Source Boileau

La Fortune vous attend à HUDONVILLE. HUDONVILLE est idéalement située dans la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles. E. le est traversée dans toute sa largeur par le chemin de fer le Grand Nord, par les Tramways du Terminal, ainsi que par le chemin public. Le Pacifique y construit également une ligne. La Chapelle de la Réparation, visitée par plus de 10,000 personnes chaque semaine, est située sur cette propriété. Les lots se vendent actuellement 100 dollars, mais ce prix sera notablement augmenté sous peu. Mes bénéfices énormes et à brève échéance sont certains. VOIR C'EST SAVOIR. Venez voir ces terrains—nos agents sont sur les lieux. TERRAINS HUDONVILLE Limitée 107, Rue St-Jacques Chambre 63. Tel. Main 1271

A ST-HYACINTHE

Notre journal est en vente à St-Hyacinthe chez M. G. St. Jean, le Samedi dès 5 hrs P.M.

Mouches et mouchards

Le maire Guerin qui veut absolument faire disparaître les mouches de Montréal aurait bien du en chasser les mouchards.

Encore un titre

La liste s'allonge des titres du sénateur Dandurand. Voici le plus récent: directeur de la compagnie "Canadian Vickers Sons and Maxim Limited."

Douceur évangélique

La "Croix" vient d'être condamnée à \$50 de dommages et \$50 de frais pour libelle.

De l'huile

L'Action" publie aujourd'hui un document d'une gravité exceptionnelle concernant l'ancien évêque de Portland, Me., et qui va tomber comme de l'huile sur l'incendie de Biddeford.

Une perle

A la distribution des prix aux cours du Monument National, le sénateur Dandurand a fait un bref discours et il a dit entre autres choses: "Je sais combien il est facile de choisir une direction, mais combien il est difficile de s'y maintenir."

Et après

M. le curé Baillargé, de Verchères, proteste un peu de côté et d'autre que la fameuse manifestation de l'enseignement du bureau de poste n'était pas hostile à la langue anglaise.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

Propos d'un Parisien

Les affaires étaient déjà dans le marasme il y a 6,000 ans.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Un peu d'histoire

L'échevin Lapointe a donné un cours d'histoire de France au conseil municipal l'autre jour.

Assassiné par les maçons

La "Croix" de Paris affirme que M. d'Abbadie d'Arrast a été assassiné par les francs-maçons du Grand-Orient.

Désorganisation judiciaire

La cour suprême et la province de Québec

(Spéciale au "Pays") Ottawa, 9.—Il y a quelques jours la Cour Suprême a clos ses séances du printemps et s'est ajournée au mois d'octobre.

Par suite de la mort du juge Girouard et du retard apporté par le gouvernement à lui nommer un remplaçant, les causes de la province de Québec n'ont pu être entendues et ont été renvoyées à la session d'automne. Il y a plus; plusieurs causes qui

Les clubs libéraux

La fédération ne fait pas disparaître leurs griefs

Le "Canada", rendant compte d'une réunion des représentants des différents clubs libéraux de Montréal, raconte que ceux-ci se sont prononcés en faveur de la fédération des clubs et il les félicite de leur esprit de corps.

Notre confrère a omis de rapporter que la majorité des délégués a protesté énergiquement contre l'exclusion des ouvriers et des clubs du comité permanent, dont M. S. Létourneau est secrétaire.

Il est déclaré qu'ils étaient fatigués de jouer le rôle de porteurs de torches et de thuriféraires dans toutes les manifestations, de prêter leurs poumons pour toutes les acclamations et ils considèrent comme une insulte leur exclusion du comité permanent.

Les clubs libéraux prêtent à notre

Beautés d'un régime

On jette les concasseurs

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

Qui l'a abandonné là? Ce sera, paraît-il, le sujet d'une enquête. Mais voilà les beautés du régime.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Fallières et la chanson

Une asile de retraite pour les vieux artistes lyriques

Dranem, le président des artistes lyriques, ayant réalisé ce rêve de doter ses camarades du concert d'une maison de retraite, à l'exemple de Coquelu, qui donna Pont-aux-Dames à ses camarades du théâtre, voulut faire inaugurer son asile de Retraite par le Président de la République.

Voilà pourquoi, l'autre jour, l'auto de M. Fallières, qui avait consenti au désir de Dranem, s'arrêtait à dix heures, devant la demeure seigneuriale visitée jadis par Louis XV et la Pompadour. Oublions le passé...

Le président des artistes lyriques descend cinq marches, celui de la République française en monte quatre, et c'est la bienvenue, souhaitée de part et d'autre. Les maisons civiles et militaires — lieutenant colonel par-ci, gendarmes, par-là, — saluent. On se hâte vers les discours. Le président Dranem parle le premier, assez vite. De peur que l'émotion ne le trahisse jusqu'à l'oubli de son rôle, beau rôle d'organisateur et de metteur en oeuvre, il a écrit son speech, pleins de jolis mots sur la raison, le but et l'utilité de l'entreprise. Eloquence juste, simple, à faire pleurer. Et j'ai vu des invités...

Avec des larmes dans les yeux Mme Anna Thibaud, belle qui s'avance, dit avec un art délicat, une voix tendre, des vers d'Henry Bataille. On applaudit le poète et l'interprète, que le président Fallières prend pour Mme Berthe Bady et appelle Mme Henry Bataille. Erreur n'est pas honte. D'ailleurs M. Fallières va se rattraper. Il cite Beaumarchais très opportunément, constate ensuite que "le rire est le propre de l'homme."

Et le président, sur un ton de causerie délicate, célèbre la chanson de France et ses refrains divers, qui vont de la gauloiserie au sentiment, de la blague à l'enthousiasme, de la maîtresse à la patrie, de l'amour à la liberté. Des bravos soulignent cet écho de la chanson nationale. C'est un oiseau qui vient de France... Un autre couplet ne vient pas mal dans l'improvisation présidentielle: celui des "beuglants" (sic), prononcé d'une voix énergique. Il fait l'éloge des petits concerts, d'où sont sortis tant de grands artistes, où se dépense encore mais ne se découvre plus le talent. Il ne faut dire des "beuglants" nul mal, même léger.

Quant à l'œuvre du président Dranem, l'orateur la proclame avec plaisir heureuse, inspirée et réalisée par de bons cœurs: "Vous n'avez pas voulu, messieurs, dire à la cigale qui, tous les étés, chanta sans penser à l'hiver: "Dansez maintenant!" Votre maison de retraite est sœur de celle de Coquelu à Pont-aux-Dames, je l'inaugure comme j'inaugure celle-ci avec joie."

M. Fallières nous apprend enfin qu'à Pont-aux-Dames il avait serré la main à Zulma Bouffar, pensionnaire de la maison. La reine d'opérette ne manquait—jamais, au temps de ses succès et de sa jeunesse, de venir à Nérac voir la vieille nourrice qui l'avait élevée. C'était un sentiment touchant.

Sur cette anecdote fut close la causerie la moins officielle, la plus spontanée, la plus goûtée, et l'on fit à travers le chateau le tour du propriétaire, en commençant par la salle à manger, vaste, haute, décorée à la moderne, où les pensionnaires prennent leurs repas par petites tables. Dans les chambres, largement aérées,

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

Conférence

M. A. Verville, député de Maisonneuve, fera une conférence demain dimanche, à 3 heures p.m. à l'exposition des étiquettes unionistes du Temple des Métiers et du Travail, au Temple du Travail, 303 rue Saint-Dominique.

Beautés d'un régime

La "Patrie" annonçait hier soir que l'échevin Larivière avait trouvé dans un lot vacant du quartier Laurier un concasseur de la ville en parfait état.

PROPOS D'UN PARISIEN

En relisant les "Mémoires d'outre-tombe" — par cette chaleur, cela rafraichit — je tombe sur cette phrase: "Il est évident que ceux qui parlent de l'ouvrage de Walter Scott comme d'un livre écrit sous l'influence des préjugés nationaux anglais et dans un intérêt privé ne l'ont jamais lu: "on ne lit plus en France."

VÊTEMENTS "Fashion-Craft" En Deux Pièces Donne une élégance négligée et du bien-être. Fait d'une étoffe dont la souplesse vous assure la durée de la coupe et de l'élégance. Aucun tailleur ne peut faire mieux — plusieurs ne feront pas aussi bien — même à un prix plus élevé. Les prix varient de \$15, \$18 et \$20 Même soin dans la confection que dans les lignes les plus dispendieuses. Si vous désirez un vêtement dans ce genre, faites-nous parvenir votre commande. ACENCES DE MONTREAL: Max. Beauvais Limited, 231, rue St-Jacques. J. E. & E. Dubé, 470, rue Ste-Catherine Ouest. A. A. Roy, 469, rue Ste-Catherine Est. The Holcomb-Brownie & Co., 19 Square Phillips.

AUTO-TAXI Telephone Est 1700